

AFEP

Enseignement Privé de Polynésie



PLAN DE FORMATION ANNUEL 2015/2016



ENSEIGNANTS DU 1^{er} ET 2nd DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT



Association de formation de l'enseignement Privé de Polynésie Française

P 105 _ 98713 PAPEETE _ TEL : 40 54 84 03 _ Fax : 40 54 84 09_ mail : beatrice@dec.ddec.edu.pf

SOMMAIRE

Mot du Président	Page 4
Notre institution, L'AFEP	Page 5
Conditions générales	Page 6
Les modalités administratives	Page 7

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS DE DEMANDE D'INSCRIPTION A UN STAGE

Demande d'inscription individuelle à une formation AFEP	Page 8
Demande de formation à la carte	Page 9
Demande formation par le biais de la DGEE (2 nd degré)	Page 10
Formulaire d'inscription « préparation aux concours » par le biais de la DGEE du 2 nd degré	Page 11

FORMATIONS COMMUNES (1^{er} et 2nd degré)

*Formation BSA, Brevet Surveillant Aquatique	Page 13
* PSC1 : Prévention et premiers secours	Page 14
*Parcours de réflexion à la prise de responsabilité	Page 15
*Formation des tuteurs et des enseignants référents	Page 15
*Éthique et numérique	Page 16
*De l'enfance à l'adolescence : le développement de la personne	Page 17
*Développer ou améliorer ses capacités relationnelles et créatives au travail	Page 18
*La réforme des cycles : Pour un continuum 1 ^{er} D/ 2 nd D	Page 18
*Les « serious games » : les jeux sérieux au service des apprentissages	Page 19
*inférer, abstraire... Peut-on développer l'apprendre à apprendre	Page 19
*Éduquer avec bienveillance	Page 20
*Exercer une autorité éducative	Page 21
*Usages pédagogiques des tablettes numériques	Page 21
*Le portfolio : Un outil pour une évaluation au service des élèves	Page 22
*Le socle commun au service d'une scolarisation pour tous	Page 22
*Neurosciences, intelligences multiples et apprentissages	Page 23
*Construire un projet interdisciplinaire pour le parcours artistique de l'élève	Page 23

FORMATIONS INFORMATIQUE

*EXCEL, logiciel tableur de création de feuilles de calcul Perfectionnement	Page 24
*OUTLOOK, gestionnaire de messagerie	Page 24

FORMATIONS DIPLOMANTES PAR LE BIAIS DE L'ISEPP

*Procédures d'inscription	Page 25
---------------------------	---------

FORMATIONS RESERVES AUX ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

*Formation des nouveaux enseignants du 2 ND DEGRE	Page 27
*Préparation aux concours internes et réservés du second degré (RAEP)	Page 28
*2CA-SH : pour une prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire	Page 29
* Réforme du collège 2016 : faire réussir tous les élèves	Page 30
* Professeur principal, responsable de niveau, responsable de cycle : responsabilités à structurer et à outiller pour la mise en place des réformes.	Page 30
*L'hétérogénéité en français au collège : comment la gérer pour permettre à chacun de progresser ?	Page 31
* comment aider efficacement les élèves en orthographe	Page 31
* Note ou pas note... ce n'est pas la question : Quelle évaluation au collège ?	Page 32
* Évaluer autrement au lycée	Page 32
* Agir, manipuler : pour une dynamique de classe en mathématiques	Page 33
* Numérique et disciplinaire : la balladodiffusion et la vidéodiffusion en classes de langues	Page 33
* Professeurs de langues _ perspectives actionnelles	Page 34
* Éduquer pour accompagner les élèves dans leur orientation	Page 35
* Théâtre et didactique du français	Page 36
*Préparation aux concours internes par le biais de la DGEE	Page 37
*Préparation aux concours internes par le biais de FORMIRIS FRANCE	Page 38

FORMATIONS RESERVEES AUX ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

* Créer de véritables situations langagières	Page 40
* Apprentissage et évaluation en maternelle	Page 40
* Le langage oral : objet d'apprentissages	Page 41
* Enseigner par compétences : pour une mise en place du socle commun de connaissances, de compétences et de culture	Page 42
* L'évaluation : un levier pour la réussite des élèves	Page 43
* La numération au cycle 2	Page 43
* La lecture au cycle 2	Page 43
*L'éthique professionnelle	Page 45
*Les apprentissages avec Montessori	page 45

LISTE DES ADRESSES UTILES	Page 46
---------------------------	---------

RÉCAPITULATIF THÉMATIQUE DES FORMATIONS PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2015/2016

DISCIPLINAIRE	PUBLICS	Pages
CRÉER DE VÉRITABLES SITUATIONS LANGAGIERES	1 ^{er} D	40
LE LANGAGE ORAL : OBJET D'APPRENTISSAGES	1 ^{er} D	41
LES ATELIERS DE LECTURE CYCLE 2	1 ^{er} D	43
LA NUMERATION AU CYCLE 2	1 ^{er} D	43
THÉÂTRE ET DIDACTIQUE DU FRANÇAIS	2 nd D	36
L'HETEROGENEITE EN FRANÇAIS AU COLLEGE COMMENT LA GERER POUR PERMETTRE A CHACUN DE PROGRESSER ?	2 nd D	31
COMMENT AIDER EFFICACEMENT LES ÉLÈVES EN ORTHOGRAPHE	2 nd D	31
PROFESSEURS DE LANGUES _ PERSPECTIVES ACTIONELLES	2 nd D	34
AGIR MANIPULER : POUR UNE DYNAMIQUE DE CLASSE EN MATHÉMATIQUES	2 nd D	33
LE NUMÉRIQUE		
NUMERIQUE ET DISCIPLINAIRE : LA BALLADODIFFUSION-LA VIDEODIFFUSION EN CLASSE DE LANGUES	2 nd D	33
ETHIQUE ET NUMERIQUE	1 ^{er} -2 nd D	16
USAGES PEDAGOGIQUES DES TABLETTES NUMERIQUES	1 ^{er} -2 nd D	21
ÊTRE ÉLÈVE ... ÊTRE ENSEIGNANT AUJOURD'HUI		
L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE	1 ^{er} D-2 nd D	45
LES APPRENTISSAGES AVEC MONTESSORI	1 ^{er} D	45
EDUQUER POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PARCOURS D'ORIENTATION	2 nd D	35
DEVELOPPER SES CAPACITES RELATIONNELLES ET CREATIVES AU TRAVAIL	1 ^{er} -2 nd D	18
ÉDUQUER AVEC BIENVEILLANCE	1 ^{er} - 2 nd D-PERS ED.	20
EXERCER UNE AUTORITE EDUCATIVE	1 ^{er} -2 nd D-PERS ED.	21
DE L'ENFANCE A L'ADOLESCENCE : LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE	1 ^{er} -2 nd D-PERS ED.	17
INFÉRER, ABSTRAIRE... PEUT-ON DEVELOPPER L'APPRENDRE A APPRENDRE	1 ^{er} -2 nd D	19
NEUROSCIENCES, INTELLIGENCES MULTIPLES ET APPRENTISSAGES	1 ^{er} -2 nd D	23
LES "SERIOUS GAMES" : LES JEUX SERIEUX AU SERVICE DES APPRENTISSAGES	1 ^{er} 2 nd D	19
L'ÉVALUATION		
APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION EN MATERNELLE	1 ^{er} D	40
ENSEIGNER PAR COMPÉTENCE : POUR UNE MISE EN PLACE DU SOCLE COMMUN DE CCC	1 ^{er} D	42
L'ÉVALUATION : UNE LEVIER POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES	1 ^{er} D CYCLE 2 ET 3	43
NOTE OU PAS NOTE... CE N'EST PAS LA QUESTION : QUELLE EVALUATION AU COLLÈGE ?	2 nd D	32
ÉVALUER AUTREMENT AU LYCÉE ?	2 nd D	32
LE PORTFOLIO : UN OUTIL POUR UNE EVALUATION AU SERVICE DE L'ELEVE	1 ^{er} -2 nd D	22
LES RÉFORMES		
RÉFORME DU COLLÈGE 2016 : FAIRE REUSSIR TOUS LES ELEVES	2 nd D	30
2CA-SH : POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA GRANDE DIFFICULTE SCOLAIRE	2 nd D	29
LA RÉFORME DES CYCLES : POUR UN CONTINUUM 1 ^{ER} D / 2 ND D	1 ^{er} -2 nd D	18
CONSTRUIRE UN PROJET INTERDISCIPLINAIRE POUR LE PARCOURS ARTISTIQUE DE L'ELEVE	1 ^{er} -2 nd D	23
LE SOCLE COMMUN AU SERVICE D'UNE SCOLARISATION POUR TOUS	1 ^{er} -2 nd D	22
AUTRES		
PARCOURS DE REFLEXION ET DISCERNEMENT A LA PRISE DE RESPONSABILITE	1 ^{er} -2 nd D	15
FORMATION DES TUTEURS ET DES ENSEIGNANTS REFERENTS	1 ^{er} -2 nd D	15
LE PROFESSEUR PRINCIPAL, RESPONSABLE DE NIVEAU : RESPONSABILITES A STRUCTURER ET OUTILLER POUR LA MISE EN PLACE DES REFORMES	2 nd D	30

Mot du Président de l'AFEP

L'AFEP est l'Association de formation de l'enseignement privé de Polynésie Française, elle est régie par le décret Mandel de 1939 entre les personnes physiques ou morales qui, en Polynésie, concourent à la formation et à la promotion professionnelles des personnels des enseignements privés sous contrat d'association. Elle regroupe pour ce qui concerne les tutelles, les diocèses catholiques des Marquises et de Tahiti, l'Église protestante Maohi, l'Église adventiste de Polynésie française.

L'AFEP assure des formations pour :

- Les enseignants des établissements privés sous contrat en formation initiale ou continue
- Les salariés (non enseignants), par le biais du fonds paritaire
- L'ensemble des enseignements privés souhaitant préparer un concours ou un diplôme

Les orientations pour la formation 2015/2016 de l'AFEP s'inscrivent dans un contexte en pleine évolution. Nous devons faire face à la multiplication des réformes et des cursus d'enseignement aux mutations de la société et des élèves. La prévention des risques, la mise en œuvre toujours en cours de la réforme de la formation initiale, les technologies qui évoluent sans cesse, nécessitent donc de la part du personnel un accompagnement pour mieux gérer les bouleversements.

Pour la préparation du PAF de l'année 2015/2016, le conseil d'administration de l'AFEP a pris la décision de modifier les habitudes de travail de la commission de formation. Il n'a pas été proposé de catalogue pour 2014/2015. Une offre de formation différente, plus adaptée aux personnels et validée par les 3 institutions a été organisée par l'AFEP. Lors des journées de pré-rentrée 2014/2015, les enseignants du 1^{er} et 2nd degré et les personnels d'éducation du 2nd degré ont été rassemblés autour d'un événement avec la venue de Mr. Philippe MEIRIEU qui a pu lors de conférences s'adresser à l'ensemble de la communauté éducative pour se questionner sur le métier aujourd'hui. A cet effet, un comité de pilotage a été créé pour préparer ces journées de pré-rentrée, les 12 et 13 août 2015. Un gros travail de réflexion et d'organisation a été effectué. Que les membres de ce comité soient ici remerciés pour le travail fourni. Les remerciements de l'AFEP vont aussi à tous les animateurs qui ont accepté de prendre en charge les ateliers aux journées de la pré-rentrée. Je souhaite également réitérer par le biais dudit catalogue mes remerciements à Mme Dominique LE JEHAN, Présidente de l'AFEP sortante sans laquelle rien n'aurait été possible.

L'intérêt exprimé par beaucoup pour les conférences de Monsieur MEIRIEU et la participation active aux ateliers ont permis de dégager des besoins pour les années à venir. **Mr. Philippe MEIRIEU, les animateurs et le comité de pilotage ont défini les thèmes et axes prioritaires pour les formations à prévoir ou à organiser pour l'année 2015/2016, dont voici la liste :**

- Évaluation
- Numérique
- Rituels
- Élèves en grandes difficultés
- Remises à niveau pour le monde du professionnel
- Proposer des formations pour les enseignants des lycées professionnels en lien avec les entreprises et les professionnels (stages, rencontres).
- Situation problème / Conflit sociocognitif
- Pour Mr MEIRIEU, ce thème est important et il s'interroge sur le fait qu'aucune question ou remarque sur ce sujet ne soit remontée.
- Former à l'analyse de pratiques

Pour mieux comprendre et mettre en œuvre les réformes il a été préconisé de favoriser certaines pratiques chez nos personnels enseignants :

- Mutualisation,
- Autoformation,
- Formation Inter formation,
- Et surtout le Travail en équipes pour relever les défis des réformes

Cependant, il est toujours difficile de construire un plan de formation répondant aux besoins de tous car il faut à la fois, répondre aux demandes des institutions et aux besoins des personnels sur le terrain.

Aujourd'hui les priorités sont :

- ✓ Favoriser la mise en place des formations à la carte demandées par les établissements et les personnels
- ✓ Prendre en compte les préparations aux concours en particulier du 2nd degré pour résorber la précarité de nos personnels et élever le niveau de formation (. La formation RAEP s'est adressée 48 inscrits sur Tahiti et 10 inscrits des îles et a permis la réussite de 20 enseignants.
- ✓ Accompagner les nouveaux enseignants du 1^{er} et 2nd degré
- ✓ Accompagner les enseignants dans le cadre de la mise en place des réformes.

Les propositions de ce catalogue sont variées ; chaque personnel pourra y trouver, nous espérons, ce qui correspond à ses besoins en fonction de son projet personnel et du projet éducatif de son établissement et de son institution.

La formation : un droit, un devoir, une chance, qui permet d'adapter notre enseignement aux besoins des élèves

- Un droit acquis au début des années 70 grâce aux initiatives des partenaires sociaux en lien avec l'État et le PAYS
- Un devoir pour les enseignants. La compétence commune C14 « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel » Les éducateurs doivent faire preuve de curiosité intellectuelle pour remettre en cause et améliorer leurs pratiques auprès des élèves. Les personnels doivent s'inscrire dans une logique de formation continue tout au long de la vie et relever les défis du monde actuel (numérique....)
- Une chance pour chacun d'entre nous de développer des compétences professionnelles et de « réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ».

**SE FORMER A L'AFEP, c'est VENIR PARTAGER ET S'ENRICHIR DE LA DIVERSITE DES COMPETENCES DES UNS ET DES AUTRES
DANS L'ESPRIT DU CARACTERE PROPRE DE CHAQUE INSTITUTION.**

Les membres du conseil d'administration de l'AFEP et les membres de la commission de formation remercient tous les personnels qui ont participé à l'élaboration du plan de formation. Nous vous souhaitons bonne lecture du catalogue et que chacun puisse trouver une formation adaptée à ses besoins.

Le président de l'AFEP
Vetea ARAIPU

NOTRE INSTITUTION, L'AFEP

Association de Formation de l'Enseignement Privé de Polynésie Française

Pour un enseignement de qualité conforme à notre caractère propre, pour permettre aux enseignants d'acquérir les qualifications supérieures et les compétences nécessaires au meilleur service des élèves, mais aussi pour nous adapter à l'évolution des programmes et instructions officielles, une formation est nécessaire.

L'AFEP est une association régie par le décret Mandel de 1939 entre les personnes physiques ou morales qui, en Polynésie, concourent à la formation et à la promotion professionnelles des personnels des enseignements privés sous contrat d'association.

Le siège de l'AFEP est situé dans les locaux de la Direction de l'enseignement Catholique Française sur les hauteurs de la Mission, quartier Pureora. **B.P : 105 98713 PAPEETE Tél : 54 84 05 Fax : 54 84 09 mail : beatrice@dec.ddec.edu.pf**
Pour toutes questions relatives à la formation et aux concours, contacter : Béatrice ALLAGUY au 54 84 05 ou par mail : beatrice@dec.ddec.edu.pf

Les membres du bureau de l'AFEP élus pour 2 ans lors de l'assemblée générale de l'AFEP du 22/04/2015

Membres de droit	Président de l'AFEP	Vice-président de l'AFEP	2ème vice président de l'AFEP	Trésorier de l'AFEP	Trésorier adjoint de l'AFEP	Assesseur
JP MOU-HING T. TEMAURI	V. ARAIPU	E. De LONGEAUX	T. GUEGUEN	E. SHAN CHING SEONG	G. SENGUES	T. PENI

Membres du Conseil d'administration de l'AFEP élus pour 2 ans lors de l'assemblée générale de l'AFEP du 22/04/2015

Collège 1 membre de droit	Collège directeurs avec voix délibérative	Collège salariés Avec voix délibérative	Collège 2 : voix consultatives
Jean-Pierre MOU-HING Thierry TEMAURI Frère Henri ALANOU Directeur de l'UCO	Vetea ARAIPU Carole LEFAIT Gina SENGUES Johnny CHAGNE Adelina TEREINO	Emile SHAN CHING SEONG Heiata TEINAORE Edouard DE LONGEAUX Véronique DE MORTILLET Christine FLEURY Hereana LEMOUCHON Heimanu BOOSIE Tiare GUEGUEN Teva PENI	Yann ATGER Sarah LII Arnaud DEFICIS Bénédicte KERNINON Linda WANG SANG Teiki PORLIER (Représentant de la FAPEL) 1 membre des instituts agréés (ISEPP ou IFEP)

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFEP

COLLEGE AVEC VOIX DELIBERATIVE (COLLEGE 1)

Collège 1 _ **Membres de droit** (12) _ Collège 1 _ **Partenaires sociaux** (22) : Collège 1 _ **chefs d'établissement** (10)

COLLEGE AVEC VOIX CONSULTATIVE (COLLEGE 2)

Collège 2_ **organisme de Gestion + formateurs + APEL + représentants des enseignements Protestant, Adventiste + Instituts agréés** (12)

CONDITIONS GENERALES

Les inscriptions aux formations organisées par l'AFEP, impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de formation.

CONDITIONS POUR ACCEDER A UN STAGE

Pour bénéficier d'un stage, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Être en poste dans l'enseignement privé, pour les nouveaux enseignants (DA, 1ère année) des sessions de formation sont programmées tout au long de l'année.
- Obtenir un avis favorable ou très favorable de votre chef d'établissement
- Ne pas être en congés : administratif, maternité, parental ou maladie

ATTENTION : Les personnes qui se désistent d'un stage, dans les deux semaines qui le précède sans motif valable (**arrêt de travail, convocation institutionnelle etc.**) ne seront pas prioritaires pour les prochaines demandes de stage.

INSCRIPTION AUX FORMATIONS ORGANISEES PAR L'AFEP OU PAR LA D.E.S (Mission de la Coordination Pédagogique)

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du **bulletin d'inscription « demande d'inscription à un stage de formation continue AFEP**», **page 8** concernant les formations organisées par l'AFEP.

Pour les stages mis en place par la DES **page 10** « **fiche candidature individuelle** » pour les formations continues et **page 11** pour une « *formation qualifiante* ».

Les demandes doivent être dûment complétées. **Faire une copie du formulaire, repérer le(s) stage(s) qui vous intéresse (ent) ainsi que le(s) numéro(s) de CODE correspondant(s) et transmettre à votre chef d'établissement.**

Dès réception du bulletin d'inscription, l'AFEP enregistre toutes les demandes d'inscription à un stage formulées par chaque personnel, (enseignant et non enseignant). L'AFEP adresse un état des données de toutes les demandes d'inscriptions au chef d'établissement qui confirme l'inscription ou non du stagiaire. Une confirmation d'inscription sous forme de convocation est adressée individuellement deux semaines avant le stage par l'AFEP au stagiaire ayant reçu un avis favorable de l'AFEP et du chef d'établissement.

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du chef d'établissement doit être notifiée par écrit à l'AFEP à l'adresse mail suivante : beatrice@dec.ddec.edu.pf. Les demandes d'annulation effectuées moins de 10 jours calendaires avant le début de la formation concernée ne seront pas prises en compte.

Toutefois, lorsqu'un candidat ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de son établissement. L'inscription du nouveau participant doit être confirmée par écrit à l'AFEP.

L'AFEP se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participant est jugé pédagogiquement insuffisant. L'AFEP prévient chaque participant, par écrit (mail) sous couvert de son chef d'établissement.

Demande d'inscription aux stages pour le personnel des îles (Marquises, Uturoa, Rikitea, Makemo)

Le Conseil d'Administration a adopté le principe d'une prise en charge de **2 transports** par stagiaire et par année scolaire à hauteur de 80% du prix d'avion. Ce principe n'est pas adopté pour les formations organisées par la D.E.S/M.C.P.

LES MODALITES ADMINISTRATIVES

Deux à trois semaines avant le stage, l'AFEP informe individuellement les participants, avec les documents administratifs suivants :

A) Lettre de convocation : Intitulé, date, lieu et formateur (s) du stage

B) Formulaire 1 :

« **Demande d'autorisation administrative d'absence pour formation** » (à remplir en stylo bleu ou noir) **pour les stages pendant le temps de service bénéficiant d'une suppléance** (feuillet vert)

Le cadre (1) doit être rempli par **l'enseignant** et ce dernier doit **signer** en bas, à droite du document. Le cadre (2) est formulé par **l'AFEP**. Il se peut que l'AFEP ne puisse pas remplir le cadre (2) par manque d'information (s) particulièrement pour les formations diplômantes organisées par l'ISEPP. Il revient alors à l'enseignant de le remplir.

Pour la partie non encadrée (3), le chef d'établissement signe et met son cachet sous les deux rubriques « **Le chef d'établissement** » ET « **le représentant de l'organisme civilement responsable de la gestion de l'établissement** ». La demande d'autorisation d'absence est obligatoire pour **les stages durant le temps de service** et pour bénéficier d'une suppléance, il faut que le stage réponde aux conditions suivantes :

Pour le 1^{er} degré : 5 jours d'absence minimum» devant élèves

Pour le 2nd degré : 15 jours d'absence minimum devant élèves

C) Formulaire 2 :

« **Prise en charge pour départ de formation** » pour tous les stages.

C'est la formalisation de la prise en charge financière et de couverture « accident de travail »

Le cadre (1) doit être rempli par **l'enseignant** et ce dernier doit **signer** en bas, à gauche du document.

Le cadre (2) est formulé par l'AFEP.

Pour la partie non encadrée (3), le chef d'établissement signe et met son cachet.

Pour les stages hors du temps scolaire, la demande d'autorisation d'absence n'est pas nécessaire. Cependant, il est indispensable d'en informer les autorités académiques compétentes pour des raisons de couverture du risque « accident de travail ».

En effet, la période de formation est assimilée à une période de travail et tout accident survenant pendant celle-ci est considéré comme un accident de travail. *La déclaration de demande de départ à une formation (Feuillet Vert) organisée par l'AFEP + la prise en charge pour départ en formation (feuillet blanc) doivent être retournées à l'AFEP/DEC ACCOMPAGNEES : du bordereau de suppléance (feuillet vert pour le 1^{er} degré) du bordereau de suppléance (feuillet rose pour le 2nd degré).*

Dans le cas où, vous n'avez pas encore désigné le ou la suppléant(e), il est possible de nous retourner les documents au début de la semaine de formation.

Pour l'Enseignement ADVENTISTE et l'Enseignement PROTESTANT :

Ne transmettre à l'AFEP que le volet 1 et le volet 2 de départ en formation « documents fournis par l'AFEP ». L'AFEP vous retourne dans les meilleurs délais ces mêmes documents dès que le « Président » ou le « Secrétaire Général » de l'AFEP apposent leur cachet et signature. Dès réception de ces documents par vos soins, **TRANSMETTRE À LA D.E.S, LES BORDEREAUX DE SUPPLEANCE ACCOMPAGNES des deux volets de DEPART A UNE FORMATION** comme énoncé ci-dessus.

DEMANDE D'INSCRIPTION A UN STAGE CONTINUE_AFEP ANNEE 2015/2016

DOCUMENT A
PHOTOCOPIER

INSCRIPTIONS POUR LE 1^{ER} DEGRE : AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2015
INSCRIPTIONS POUR LE SECOND DEGRE AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2015

STAGIAIRE
CIVILITE : NOM : PRENOM :
ADRESSE MAIL : TEL FIXE : PORTABLE :

ETABLISSEMENT
ETABLISSEMENT : (Collège, Lycée) Discipline enseignée au 2nd degré :
École : Classe enseignée :
ADRESSE PROFESSIONNELLE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL : FAX : MAIL :

INSCRIPTION	DEMANDES DANS L'ORDRE PREFERENTIEL			
CODE STAGE	INTITULE DE LA FORMATION	DATE(S) DE LA FORMATION	AVIS du chef d'établissement *	AVIS de l'AFEP ()

*Avis très favorable(TF) * Avis favorable (F) * Avis défavorable (DEF) () réservé à l'AFEP

Motif du refus par le Chef d'établissement :

.....

ATTENTION : Les actions de formation sont mises en place sous réserve d'un nombre suffisant de participants et L'AFEP se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participant est insuffisant. Une demande de formation ayant reçu un avis favorable de l'AFEP implique la présence effective de l'enseignant ou du non enseignant au stage. Les désistements ne seront possibles qu'en cas de raisons majeures, prévenir l'AFEP au plus tôt. POUR DES RAISONS D'ORGANISATION, CERTAINES DATES PREVUES PEUVENT ETRE MODIFIEES.

Signature du demandeur

Signature du chef d'établissement
Obligatoire

Fait à, le / /

DEMANDE DE FORMATION A LA CARTE ANNEE 2015/2016

Un groupe d'enseignants (ou non-enseignants) d'un établissement ou de plusieurs établissements souhaite demander une formation particulière : Utiliser la présente fiche pour demander cette formation. Ce type d'actions de formation « à la carte » est :

- Sous la responsabilité du chef d'établissement
- Une action qui s'inscrit dans le cadre du projet d'école ou d'établissement
- Une action qui rassemble un minimum de 10 personnes
- Qui a une durée minimum de 6 heures
- Qui est négociée avec l'AFEP

ETABLISSEMENT(s) DEMANDEUR(s) :

.....

INTITULE DE LA FORMATION :

.....

OBJECTIFS / CONTENUS :

.....
.....

NOM(s) du ou des FORMATEUR(s) SOLLICITE(s) :

.....

DIPOSITIF ENVISAGE ou SOUHAITE (Calendrier, nombre de jours, d'heures, lieu de déroulement....)

DEVIS ESTIMATIF et MODE de FINANCEMENT (à joindre à la présente demande)

Date(s)	Nbre de jour(s)	Nbre d'heure(s)	Lieu

PERSONNELS CONCERNES (Indiquer Noms, Prénoms et éventuellement le service assuré)

NOMS	PRENOM	SERVICE ASSURE

Papeete le, / /

Avis du ou des chef(s) d'établissement concerné(s) : le faire connaître aux intéressés avant transmission à l'AFEP.

Favorable :

Signature(s) du (es) Chef(s) d'établissement(s)

Défavorable :

POLYNESIE
FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET ENSEIGNEMENT

Tél : 40 46 29 30

Courriel : thierrydelmas@education.pf

**PLAN DE FORMATION
CONTINUE DES
ENSEIGNANTS DU
SECOND DEGRE
ANNEE 2015/2016**

AFEP de Polynésie Française,

B.P 105 _ 98713 PAPEETE

Tél : 40 54 84 09

Fax : 40 54 84 09

Courriel :

Beatrice@dec.ddec.edu.pf

FICHE DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE POUR UNE FORMATION ORGANISEE PAR LA DGEE/ESPE

**réservée aux enseignants du 2nd degré, inscriptions aux formations
proposées par le biais de la DGEE/ESPE et pour les disciplines non prises en charge par l'AFEP**

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :
NOM :
PRENOM :
GRADE :
DISCIPLINE(s) :

CODE	INTITULE	DUREE
A,		Le :

Signature du professeur	PARTIE RESERVEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT	PARTIE RESERVEE A L'AFEP
	Très favorable <input type="checkbox"/>	Très favorable <input type="checkbox"/>
	Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

**POLYNESIE
FRANCAISE**

MINISTERE DE L'EDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENTSUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET ENSEIGNEMENT

Tél : 40 46 29 30
Courriel : thierrydelmas@education.pf

**FORMATION
QUALIFIANTE
ENSEIGNANTS DU
SECOND DEGRE
ANNEE 2015/2016**

AFEP de Polynésie Française,

B.P 105 _ 98713 PAPEETE
Tél : 54 84 09
Fax : 54 84 09

Courriel :
Beatrice@dec.ddec.edu.pf

FICHE DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE POUR PREPARATION CONCOURS INTERNES

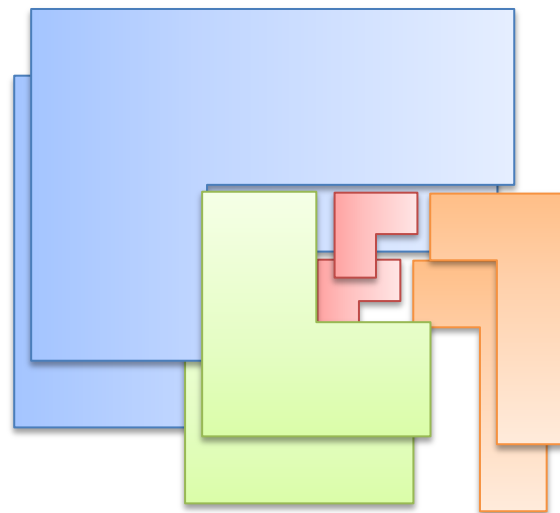
Formulaire à photocopier réservé aux enseignants du 2nd degré

pour les inscriptios aux formations "préparations concours internes" proposées par le biais de la DGEE/ESPE

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :
NOM :
PRENOM :
GRADE :
DISCIPLINE(s) :

CODE	INTITULE	DUREE
A,		Le :

Signature du professeur	PARTIE RESERVEE AU CHEF D'ETABLISSEMENT	PARTIE RESERVEE A L'AFEP
	Très favorable <input type="checkbox"/>	Très favorable <input type="checkbox"/>
	Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>



VOUS ETES INTERESSE(E) par un des stages cités
ci-dessous, **inscrivez-vous avant :**

- le 7 septembre 2015 pour le 1^{er} degré
- le 10 septembre 2015 pour le 2nd degré

**FORMATIONS RESERVEES AUX
ENSEIGNANTS DU
1er et 2nd DEGRE
de l'ENSEIGNEMENT PRIVE**

FORMATION BREVET SURVEILLANT AQUATIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE « BSA » CODE : 1516 7100
L'INSCRIPTION A LA FORMATION BSA EST UNE DEMARCHE INDIVIDUELLE. ETRE TITULAIRE DU PSC1 (PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES) OU DE TOUT TITRE EQUIVALENT OU SUPERIEUR

- ▶ [Délibération n° 2004-17 / APF du 22 janvier 2004 modifiée](#), portant création du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;
- ▶ [Arrêté 0463 / CM du 12 mars 2004 modifié](#), relatif à l'organisation, aux conditions de préparation et de délivrance du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française.

Le B.S.A. est un **diplôme non professionnel** délivré par la **Polynésie française**. Il confère à son titulaire l'aptitude et la qualification générale à :

- ▶ **organiser et surveiller des baignades accueillant un public de mineurs**, dans des conditions optimales de sécurité,
- ▶ et à **intervenir en cas d'accident** par la mise en œuvre de techniques de sauvetage et de secourisme.

En Polynésie française, le **B.S.A.** remplace désormais le **B.S.B.**

Conditions d'exercice

Les baignades de mineurs s'effectuent dans des **lieux autorisés** ou ne faisant pas l'objet d'une interdiction par l'autorité publique et présentant toutes les garanties de sécurité requises.

Le lieu de baignade doit être **balisé**, à terre et dans l'eau, par des repères visuels fixes, **voire matérialisé** par un périmètre de sécurité.

Le surveillant aquatique **exerce hors de l'eau** la surveillance de la baignade.

L'encadrement des enfants dans l'eau doit être assuré par un adulte au moins pour 15 mineurs.

Une baignade comprend au maximum **40 mineurs**.

Quand l'activité s'exerce dans un cadre prévoyant une **réglementation particulière en matière de baignades de mineurs** (par exemple en centre de vacances et de loisirs), le surveillant aquatique se conforme à ces dispositions, dans la mesure où elles n'excèdent pas ses prérogatives.

Responsabilités

L'organisation de la baignade est placée sous la responsabilité du dirigeant de la structure organisatrice.

Le surveillant aquatique est responsable de la surveillance de la baignade.

Renouvellement de la qualité de surveillant aquatique

Comme le B.S.B., le titulaire du BSA est tenu, **tous les 5 ans au plus**, de réussir les épreuves d'un examen de révision attestant du maintien à niveau de ses

compétences.

CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN

Le candidat doit :

- ▶ être âgé de **18 ans au moins** à la date de l'examen ;
- ▶ être **titulaire de l'A.F.P.S.** (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de tout titre équivalent ou supérieur ;
- ▶ être reconnu **apte médicalement** à la pratique de la natation ;
- ▶ présenter une **attestation de participation à une session de formation préparatoire au BSA**, délivré par un organisme de formation agréé, datant d'un an au plus ;
- ▶ constituer un **dossier d'inscription** auprès du Service de la Jeunesse et des Sports.

- ▶ [Certificat médical](#) à faire signer

Formation préparatoire à l'examen

La formation comprend trois modules de :

- ▶ **Module 1** : Préparation aux épreuves aquatiques - Durée minimum : 10 heures
- ▶ **Module 2** : Secourisme - Durée minimum : 6 heures
- ▶ **Module 3** : Organisation, prévention, réglementation - Durée minimum : 4 heures

Elle se déroule de façon continue ou discontinue sur une période maximale de trois mois, et dure au minimum 20 heures.

Elle doit permettre au candidat d'acquérir des connaissances et compétences relatives :

- ▶ aux prérogatives, responsabilités et conditions d'exercice du surveillant aquatique ;
- ▶ à l'organisation des baignades et au rôle du surveillant aquatique ;
- ▶ à la prévention des noyades ;
- ▶ aux techniques de sauvetage et de secourisme.

A l'issue de la formation, l'organisme délivre au stagiaire une attestation de participation mentionnant les lieux et dates de début et de fin de formation. Cette attestation, qui est exigée pour

l'inscription à l'examen, est valable 12 mois.

EPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen du brevet de surveillant aquatique comporte deux **groupes d'épreuves** :

A) Un groupe de quatre épreuves pratiques éliminatoires :

- 1) Parcours de 100 mètres nage libre avec franchissement d'obstacles (temps égal ou inférieur à 2 min 30) ;
- 2) Action du sauveteur sur le noyé ;
- 3) Parcours de 50 mètres de sauvetage avec mannequin (temps moins ou égal à 1 min 45) ;
- 4) Premiers secours aux accidentés et noyés.

B) Un groupe de trois épreuves orales :

- 1) Prérogatives, responsabilités et conditions d'exercice du surveillant aquatique ;

ATTENTION : Il faut donc impérativement avoir participé à une formation pour être autorisé à se présenter à l'examen !

Ces formations, d'une durée de 20 heures, sont organisées par des organismes agréés par le Service de la Jeunesse et des Sports (SJS).

Pour tout renseignement complémentaire : Contacter le SJS au 43 86 46 ou la (CSP 987) au 772526, service de formation agréé par le SJS

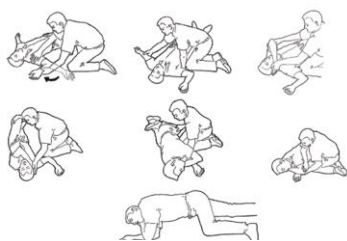
- 2) Rôle du surveillant aquatique dans l'organisation d'une baignade ;

- 3) Prévention des noyades.

Vous pouvez demander le remboursement à hauteur de 50% de vos frais d'inscription

ATTENTION : TOUTE INSCRIPTION A UNE PREPARATION A UN CONCOURS, VOUS CONTRAINT A VOUS INSCRIRE EFFECTIVEMENT AU CONCOURS ET A PASSER TOUTES LES EPREUVES DE CE CONCOURS. SI CE N'EST PAS LE CAS (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE), L'AFEP VOUS DEMANDERA LE REMBOURSEMENT DE L'AIDE ACCORDEE.

FORMATION PSC 1 : PREVENTION et SECOURS CIVIQUES CODE 1516 4011



OBJECTIFS :

Être acteur de la sécurité et de la santé des élèves par l'acquisition des gestes de premiers secours

Public : TOUT PUBLIC

Dates : hors temps scolaire, seront définies ultérieurement

Durée en jours : 2

Durée en heure(s) : 12H

Lieu : ISEPP

Formateur(s) : Fédération Tahitienne

PROGRAMME

Les situations d'accident sont abordées en huit modules

- La protection
- La victime s'étouffe
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulations).
- L'alerte
- La victime saigne abondamment
- La victime se plaint d'un malaise

Délivrance du PSC1 : Un certificat

sera délivré aux personnes qui auront participé à toute la formation et qui auront acquis une maîtrise satisfaisante des techniques de 1ers secours.

Formation progressive où les connaissances sont apportées au cours d'exercices pratiques de mise en situation. Amener les participants à réaliser les gestes qu'ils sauront à pratiquer en situation réelle.

FORMATION PSC 1 (P.S.C.1), ex AFPS _ REMISE A NIVEAU 1516 4012

VALIDATION :

Un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré, suivant l'arrêté du 24/07/2007, aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de cette session.

Durée : 4 heures

OBJECTIFS	PROGRAMME
*Acquérir les connaissances essentielles pour secourir un blessé *Être capable d'intervenir efficacement dans une situation d'urgence *Savoir passer une alerte correcte *Savoir préserver l'intégrité physique d'une victime avant sa prise en charge par les services de secours.	Conforme au Référentiel de Formation de notre Fédération - ANPS - et déposé pour agrément auprès des services de l'État, il est composé de 10 modules : <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des accidents de la vie courante ; • Protection, l'alerte et protection des populations ; • Alerte ; • Obstruction des voies aériennes par un corps étranger ; • les hémorragies externes ; • les plaies ; • Les brûlures ; • Les malaises ; • Perte de connaissance ; • Arrêt cardiaque (défibrillateur).

DEROULEMENT :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstration, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

PARCOURS DE RÉFLEXION A LA PRISE DE RESPONSABILITE _ CODE 1516 4020

CONTEXTE

Les établissements privés sous contrat avec l'État doivent mettre en œuvre une politique éducative dans le respect des instructions officiels et du Caractère Propre de chaque enseignement. Les cadres avec missions de direction ou de formation accompagnent les équipes dans cette mise en œuvre.

Le parcours proposé par l'École des Cadres Missionnés doit permettre aux enseignants et aux personnels des établissements scolaires de s'engager dans une réflexion vers la prise de responsabilité au sein de l'Enseignement Privé, quel que soit le champ envisagé (animation, formation, direction)

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Personnels éducatifs et personnels encadrant des enfants	ECM	15, 16, 17 février 2016	3	18

OBJECTIFS	CONTETNUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - S'interroger sur la notion de prise de responsabilités, pour soi et le collectif. - S'informer sur un éventail large des métiers et activités au sein de l'Enseignement Privé, conseillée et accompagnée de façon individualisée et collective - Questionner ses motivations et de construire son propre projet - Comprendre les articulations entre projets personnels, projets collectifs et projet de l'Enseignement Catholique - Élaborer un projet professionnel avec plan d'action incluant ou pas de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les personnes dans la construction progressive de leur projet professionnel - L'exercice de la responsabilité : éclairage sociologique et anthropologique. - Son organisation au service d'une mission et d'un projet. - Premiers repères de mise en œuvre d'un management humanisant : passer de l'action auprès des jeunes au management d'adultes. - L'animation et l'accompagnement des adultes. 	<p>C10 : Coopérer au sein d'une équipe.</p> <p>C14 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.</p>

FORMATION DES TUTEURS ET DES ENSEIGNANTS REFERENTS _ CODE 1516 3016

CONTEXTE

Le tuteur participe à la construction de l'identité professionnelle du nouvel enseignant. Son accompagnement permet d'acquérir les gestes professionnels, de mettre en place le projet éducatif dans le respect des instructions officiels et du Caractère Propre de chaque enseignement. Cet accompagnement constitue une part importante de la formation.

« Professeur de l'expérience », le tuteur a comme rôle essentiel d'amener le nouvel enseignant à s'interroger sur sa pratique dans le domaine de la didactique et de la pédagogie.

Les recrutements par concours dans le 2nd D et la mise en place du master MEEF pour le 1^{er} degré permettent de définir clairement les missions du tuteur, reconnu comme acteur participant à la formation initiale des professeurs.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Tuteurs de lauréats de concours (public désigné)	ICP	A définir	3	18

ÉTHIQUE ET NUMÉRIQUE _ CODE 1516 3014

CONTEXTE

La question des bons usages du numérique concerne l'ensemble des pratiques sur Internet pour chercher, s'informer, écouter, voir, se distraire, jouer, partager, échanger, communiquer, et ce quel que soit le support qui permet d'y accéder (ordinateur, tablette ou smartphone). L'école a un défi important à relever celui d'éduquer les élèves au numérique.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Personnels éducatifs et personnels encadrant des enfants	Olivier FAUVET		5	24

OBJECTIFS	CONTETNUS	COMPETENCES
-Connaitre les bons usages pour utiliser les outils de communication et d'information avec discernement. -Savoir guider les élèves vers de « bons » usages pour en faire des citoyens éclairés. -Identifier et prévenir les risques.	-des apports en matière de connaissances <ul style="list-style-type: none"> • Le droit, les lois, la CNIL • L'identité numérique • Les bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> ○ Mail ○ Web • Réseaux sociaux • Le copier/coller, le plagiat -des apports en matière de réflexion sur l'enseignant, le numérique et l'élève <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du professeur, quelles interventions ? • Repérer le décalage entre les usages du numérique chez les jeunes et les pratiques scolaires • informatique ou ordinateurs personnels et connexion à internet 	C9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier

DE L'ENFANCE A L'ADOLESCENCE : LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE _ CODE 1516 3013

CONTEXTE

De par notre profession, nous sommes amenés à accompagner des êtres en devenir, à les aider à se construire et à se projeter dans un avenir. Pour y parvenir, il paraît essentiel de connaître les différentes étapes du développement de la personne dans le but de répondre au mieux aux besoins de l'enfant ou encore déceler chez l'adolescent un mal-être voire un rejet de la société dans laquelle il ne se reconnaît plus.

Cette formation vise à donner aux professionnels des outils et des repères, pour optimiser leurs interventions auprès des élèves. Une large place est donnée aux cas pratiques et mises en situation afin d'articuler au mieux théorie et pratique.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs, Personnels éducatifs et personnels encadrant des enfants	Nathalie Colin-Fagotin psychologue spécialiste de la famille et formatrice depuis 11 ans en PF	du 18 au 22 Janvier OU du 7 au 11 mars	5	24

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Au travers des connaissances actuelles en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, explorer les implications et les enjeux par âge d'un point de vue éducatif et relationnel; - Repérer les situations à risques pour faire de la prévention - Travailler en équipe dans une perspective de coéducation (enseignants, parents, psychologues, assistantes sociales, AIS etc..) pour une meilleure prise en charge des enfants et des adolescents en situation de fragilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les grandes étapes du développement de l'enfant et de l'adolescent: Par une approche globale de l'enfant dans ses dimensions corporelles, psychiques, affectives et sociales; nous aborderons les stades essentiels du développement de l'enfant et de l'adolescent en dégagant les principaux enjeux à chaque âge de la vie. - Implication pratiques: A l'aide de cas pratiques et mises en situations, nous verrons en quoi ces aspects théoriques sont directement impliqués dans les situations relationnelles et éducatives, tant au niveau individuel que collectif. Les participants auront l'opportunité d'apporter leurs propres situations afin qu'elles puissent être travaillées collectivement, sans jugement et en toute bienveillance. - Outils/ressources: 	C3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

DÉVELOPPER OU AMÉLIORER SES CAPACITÉS RELATIONNELLES ET CREATIVES AU TRAVAIL _ CODE 1516 3010

CONTEXTE

Nos pratiques professionnelles sont marquées par l'urgence d'être à la hauteur des recommandations institutionnelles, de faire vite en étant à la fois efficace et performant.

Cependant, les moyens n'ont pas forcément été donnés aux personnes pour leur permettre d'entamer des changements notamment sur le plan relationnel, engendrant ainsi du stress et des interactions négatives.

Pour développer un climat de confiance et favoriser ainsi des échanges profitables (sereins), il y a nécessité d'apprendre à privilégier la disponibilité, l'ouverture aux autres ainsi que l'écoute.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Personnels éducatifs et personnels encadrant des enfants du 1 ^{er} et 2 nd degré	M. Noëlle LAVERGNE		0.5	4

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Connaître, comprendre les mécanismes qui guident nos comportements -Créer et partager une nouvelle attitude permettant des échanges plus riches et plus innovants au sein des équipes, des groupes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> -Causes et conséquences du stress ; techniques de maîtrise et d'élimination de ce stress ; étude de la respiration consciente -Communication verbale : utiliser sa voix ; parler clair ; <i>intervenir de manière</i> concise et à bon escient ; savoir écouter, mémoriser ce qui ce dit d'important -Apprendre à s'adapter au changement ; repérer ses peurs afin de s'adapter avec aisance et confiance aux situations nouvelles -Apprendre à innover, à sortir des habitudes en cherchant des solutions simples et adaptées -Apprendre des techniques de détente et de ressourcement 	C.10 : Coopérer au sein d'une équipe

LA REFORME DES CYCLES : POUR UN CONTINUUM ECOLE/COLLEGE CODE 1516 3015

CONTEXTE

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République prévoit de réformer les cycles du primaire au collège, de faire évoluer les enseignements afin d'assurer la progressivité des apprentissages et la réussite de chaque élève. Les enseignants du 1^{er} et 2nd degrés doivent renforcer les liens entre l'École et le collège pour éviter les ruptures scolaires aux élèves les plus fragiles. Quels sont les enjeux de la réforme des cycles en Polynésie Française ?

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs 1 ^{er} et 2 nd D	ICP		5	24

OBJECTIFS	CONTETNUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Bâtir un projet cohérent pour la mise en place de la réforme des cycles. -Définir la notion de réseau et d'ensemble scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches repères pour le conseil école/collège. - L'organisation des liaisons inter-cycles et intra-cycles. 	C10 : Coopérer au sein d'une équipe.

LES « SERIOUS GAMES » : LES JEUX SERIEUX AU SERVICE DES APPRENTISSAGES CODE 1516 3019

CONTEXTE

L'apparition de la formation ouverte à distance par le biais de l'internet et des espaces numériques de travail a ouvert de nouvelles formes d'apprentissage. Si formation à distance existe depuis plus d'un siècle, les nouvelles technologies ont permis de disposer de nombreuses ressources faisant une place importante au multimédia : diaporamas, vidéos, outils interactifs. Cependant, après bientôt 20 ans d'existence, les « serious games » ou jeux sérieux viennent apporter aux enseignants comme aux apprenants un nouveau « grain » pédagogique qui fait une large place à l'autoformation.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés, formateurs	ICP		2	12

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
- Identifier les différentes formes de jeux sérieux, - Comprendre les mécanismes d'apprentissage utilisés dans les jeux sérieux	- Connaître la structure du jeu à partir d'une compétence, - La place du jeu sérieux, connaître des applications •	P3 : Construire, mettre en œuvre et animer les situations d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. P9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier

INFÉRER, ABSTRAIRE... PEUT-ON DÉVELOPPER L'APPRENDRE À APPRENDRE CODE 1516 3021

CONTEXTE

Face aux élèves en difficulté, les enseignants déploient des trésors d'ingéniosité. Et si les difficultés rencontrées par les élèves venaient du fait qu'ils ne maîtrisent pas les processus d'apprentissages fondamentaux tels que « inférer » ou « abstraire » ? Comment accompagner alors l'acquisition de ces processus.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	ICP		2	12

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
En nous fondant sur les travaux de Britt-Mari Barth, nous serons amenés à : - Définir les processus d'inférence et d'abstraction	- Concevoir des séances	P.3 : Construire et mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

EDUQUER AVEC BIENVEILLANCE _ CODE 1516 3011

CONTEXTE

Les outils éducatifs et relationnels utilisés pour faire évoluer un jeune ne sont pas toujours de l'ordre de la bienveillance mais plutôt de l'ordre d'une douce violence culturellement admise (monter le ton, punir ou promettre une récompense, faire faire plusieurs fois des actions pour faire apprendre...)

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de mettre en place une nouvelle pédagogie basée sur d'autres valeurs et d'autres niveaux de conscience, une pédagogie qui vise à développer chez le jeune, une estime de soi, un système de valeurs cohérent et une bienveillance inconditionnelle de l'adulte.

PUBLIC	FORMATEUR(S)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(S)	NBRE D'HEURE(S)
Personnels éducatifs et personnels encadrant des enfants	A définir		0.5	4

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience de l'impact relationnel et émotionnel de sa posture éducative - Apprendre à devenir des « éduquants » : agir sur la relation et le cadre relationnel que l'on tisse, sur le modèle que l'on présente et sur la vision du monde que l'on offre aux jeunes que l'on accompagne - S'exercer à l'écoute bienveillante et à la communication empathique 	<p>-Savoirs :</p> <p>Éthique relationnelle : <i>communication</i> (écoute, empathie), <i>connaissance et conscience de soi</i> (valeurs, collaboration, état émotionnel, aprioris implicites), <i>connaissance de l'autre</i> (psychologie, empathie, décentration)</p> <p>Savoirs faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Transmission de valeurs éducatives -Compétences relationnelles : disponibilité et bienveillance, <i>observation sans jugement ou interprétation</i> -Connaissance des enjeux implicites d'un propos ou d'un jeu relationnel ; poser une consigne claire, précise et adaptée, utiliser un registre adéquat (exp pour répondre à une invective ou à une sollicitation personnelle) -Notions de coaching éducatif 	<p>C.6 : Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques</p>

EXERCER UNE AUTORITÉ EDUCATIVE CODE 1516 3012

CONTEXTE

L'exercice de l'autorité devient difficile lorsque les valeurs et les règles à appliquer, opposent famille et institution et surtout, quand la sanction n'a plus valeur de réparation.

L'exercice de cette autorité fonctionne sur des principes fondateurs qui doivent amener le professionnel à évoluer dans sa pratique en développant des valeurs de coopération et de médiation.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Personnels éducatifs et personnels encadrant des enfants	ICP		0.5	4

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Distinguer autoritarisme et permissivité -Exercer une autorité éducative qui favorise le développement psychique, intellectuel et relationnel en <i>tenant</i> compte des ressources et des difficultés de l'individu 	<ul style="list-style-type: none"> -Enjeux de l'autorité à tous niveaux de la société -Modèles d'évolution dans la psychologie humaniste, développementale et psychosociologie -Notions de pouvoir et d'autorité -Dimensions psychiques, mentales et émotionnelles de l'autorité -Représentations individuelles de l'autorité -Articulation entre affirmation de soi et relation à l'autre -Exercice de l'autorité : cadre (règles, sanctions), équipe, raison (expliquer, chercher l'adhésion) et empathie -Gestion des conflits et médiation 	<ul style="list-style-type: none"> C.6 : Agir en éducateur responsable selon des principes éthiques P.4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

USAGES PEDAGOGIQUES DES TABLETTES NUMERIQUES CODE 1516 3020

CONTEXTE

La tablette numérique est un outil fortement médiatisé et les attentes pédagogiques la concernant sont grandes. Comment l'utiliser à bon escient et tirer parti de toutes les possibilités pédagogiques qu'elle peut offrir au-delà de sa seule dimension ludique ?

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	ICP		2	12

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCE
<ul style="list-style-type: none"> -Pouvoir concevoir des activités dans le cadre d'une discipline scientifique -Savoir valoriser et partager ses productions (ouverture d'un blog, utilisation des réseaux sociaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et stocker des données et des documents (textes, dessins, photographies, films) et organiser ses ressources - Expérimenter des applications technologiques innovantes autour d'un projet personnel. 	P9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier

LE PORTFOLIO : UN OUTIL POUR UNE EVALUATION AU SERVICE DES ELEVES CODE 1516 3024

CONTEXTE

Le portfolio est un outil couramment utilisé par les artistes de différents domaines. Les expérimentations sont de plus en plus nombreuses dans le milieu scolaire. Le concept de garder des traces significatives au fil des productions s'applique bien en situation d'apprentissage et sert bien l'objectif de conserver un portrait du cheminement de l'élève et permet de faire évoluer les pratiques évaluatives.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	ICP		2	12

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Initier la démarche d'auto-évaluation et de co-évaluation, - Développer la communication autour des apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> -Créer un outil qui participe au processus d'apprentissage, - Favoriser la métacognition et l'autorégulation, 	C. 5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation P.5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

LE SOCLE COMMUN AU SERVICE D'UNE SCOLARISATION POUR TOUS CODE 1516 3023

CONTEXTE

Depuis 2005, il est demandé aux enseignants de prendre en compte la diversité des élèves et de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des compétences prescrites. Pour l'élève en grande difficulté scolaire, en situation de handicap ou encore redoublant, l'utilisation du socle commun est indispensable pour travailler en classe avec lui. Comment mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves en prenant en compte leurs rythmes d'apprentissage pour les évaluer de façon efficiente ?

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	ICP		5	24

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les freins et les leviers des élèves, - Comprendre ce qu'est la grande difficulté scolaire, 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des entrées pédagogiques multiples pour développer les compétences des élèves, - Élaborer un PPRE - Analyse de cas pratiques - Accompagner et collaborer au sein d'une équipe éducative et pédagogiquement et avec les partenaires (y compris les familles) autour du projet de l'élève 	C.2 : Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatifs et dans le cadre réglementaire de l'école C. 5 : Accompagner les élèves dans leurs parcours de formation

NEUROSCIENCES, INTELLIGENCES MULTIPLES ET APPRENTISSAGES CODE 1516 3022

CONTEXTE

Les neurosciences s'invitent aujourd'hui dans la salle de classe. Elles nous conduisent à poser un nouveau regard sur les élèves et l'apprentissage. Une meilleure connaissance du cerveau et des processus cognitifs qui lui sont attachés nous amène à comprendre que l'intelligence construit dans l'interaction et qu'il en existe plusieurs formes. Comment la connaissance des avancées de la recherche en neurosciences peuvent influencer les stratégies d'apprentissage des enseignants pour favoriser la réussite des élèves.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés	Pascale TOSCANI Christian PHILLIBERT		5	24H pour le 1 ^{er} degré et 26H pour le 2 nd degré

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Avoir un aperçu synthétique des connaissances de base des avancées de la recherche dans le domaine des neurosciences -Utiliser les connaissances sur le cerveau pour améliorer l'apprentissage des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Les neuromythes -Plasticité cérébrale -Apprentissage, émotion, stress -Les intelligences multiples 	<ul style="list-style-type: none"> C.3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage P.3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage

CONSTRUIRE UN PROJET INTERDISCIPLINAIRE POUR LE PARCOURS ARTISTIQUE DE L'ELEVE CODE 1516 3018

CONTEXTE

L'éducation artistique et culturelle est une composante essentielle de la formation générale que doivent recevoir tous les élèves à tous les niveaux de leur scolarité élémentaire et secondaire. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves en favorisant le développement de l'autonomie et de la créativité tout en donnant une égalité d'accès à la culture. Les arts et la culture constituent un terrain favorable à la rencontre des disciplines autour d'objets d'étude communs. « La construction d'un projet est l'occasion pour chaque enseignant de s'impliquer dans un travail d'équipe autour d'objectifs communs... ».

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} et du 2 nd degrés			5	26 H

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et réflexion sur l'importance de l'éducation artistique et culturelle - Accompagnement de projet - Intégration du numérique - Apprendre autrement en s'appuyant sur la créativité et l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche de projet et pédagogie de projet - Le rôle des émotions dans l'apprentissage - Construction d'un outil pour rassembler les éléments du parcours artistique et culturel de l'élève sous forme de « portfolio » 	<ul style="list-style-type: none"> C.5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation C.9 : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier C.10 : Coopérer au sein d'une équipe

EXCEL, logiciel tableur de création de feuilles de calcul - Perfectionnement CODE 1516 4022

PRE-REQUIS :

Connaissance des fonctions de base du logiciel EXCEL

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Tout public	A définir		0.5	4

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux maîtriser EXCEL, utilisation de fonctionnalités avancées - Synthétiser des données provenant de plusieurs feuilles de calculs - Présenter des graphiques personnalisés et complexes - Simplifier au maximum les applications déjà mises en place afin de les optimiser - de synthétiser des données, provenant de plusieurs feuilles de calculs, 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des notions de base - Présentation complexe - Faciliter les saisies, les validations - Étude des formules complexes et leurs syntaxes - Les liaisons entre les feuilles et classeurs - Notions et utilisation de base de données 	C.9 : Intégrer les éléments numériques nécessaires à l'exercice de son métier

OUTLOOK, gestionnaire de messagerie _ CODE 1516 4021

PRE-REQUIS

Utiliser régulièrement un micro-ordinateur en environnement Windows

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Tout public	A définir		0.5	4

OBJECTIFS	CONTENUS		COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> • maîtriser l'utilisation de la messagerie et des contacts au quotidien • utiliser le calendrier pour créer un rendez-vous et définir des rappels 	Créer, envoyer un message Définir l'importance, les options d'envoi Créer des options de suivi d'un message Créer et Insérer une signature Insérer une pièce jointe à un message Afficher l'aperçu et ouvrir des pièces jointes Créer une réponse automatique en cas d'absence (gestionnaire d'absence) Répondre, Transférer un message Utiliser les boutons de votes Utiliser la recherche instantanée et l'onglet Recherche Supprimer des messages et gérer les éléments supprimés (corbeille) Trier, Filtrer les messages	Suivre les messages avec le dossier Suivi Gérer l'affichage du dossier Contacts Créer, Ajouter, Modifier un contact Créer une liste de distribution Gérer les contacts "suggérés" Imprimer les contacts Naviguer dans le calendrier et personnaliser son affichage Créer un rendez-vous, le modifier, le déplacer, le supprimer Créer un rendez-vous ou un événement périodique Imprimer le calendrier	C.9 : Intégrer les éléments numériques nécessaires à l'exercice de son métier

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS DIPLOMANTES

PUBLIC CONCERNE :

Personnel de l'enseignement Privé de Polynésie française

Pour être autorisé à partir en formation l'AVIS FAVORABLE du Chef d'Établissement est obligatoire pour le personnel de l'enseignement Privé.

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR L'AFEP

- Être sous contrat définitif dans l'enseignement privé. Seul le Conseil d'administration de l'AFEP est habilité à donner un avis favorable à votre demande.

PROCEDURE A SUIVRE POUR S'INSCRIRE A UNE FORMATION DIPLOMANTE

Par le biais de l'ISEPP :

C'est une démarche PERSONNELLE, qui s'effectue en 3 temps :

- 1) Inscription à l'ISEPP. Retirer un dossier de pré inscription à l'ISEPP, le remplir avec les pièces demandées et le remettre au secrétariat dans les plus brefs délais.
- 2) Inscription à l'AFEP. Remplir la demande d'inscription à un stage (voir début du catalogue 2015/2016) page 8 et la transmettre à votre chef d'établissement pour avis. Joindre une lettre de motivation où vous soumettez également une demande de prise en charge à l'AFEP, courrier à adresser à la présidente de l'AFEP, Mr. Vetea ARAIPU.
- 3) Votre demande est étudiée par le **Conseil d'Administration de l'A.FEP** qui est seul habilité à donner son Avis favorable pour la prise en charge partielle de vos frais pédagogique.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION, CONTACTER LE 40 50 51 80.

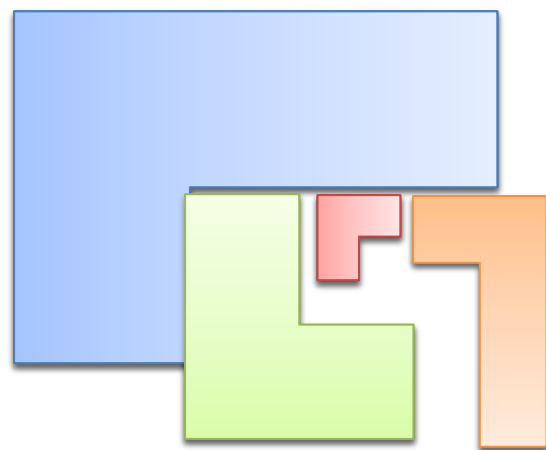
Vous souhaitez suivre une formation en Métropole

- ✓ Motivez votre demande de prise en charge de déplacement dans votre courrier adressé au président de l'AFEP, Mr. Vetea ARAIPU, à transmettre à votre chef d'établissement pour avis qui retourne à l'AFEP.

Pour votre information : une convention a été mise en place entre l'AFEP de Polynésie et la Compagnie AIR TAHITI NUI. La réservation de votre déplacement est effectuée par l'AFEP.

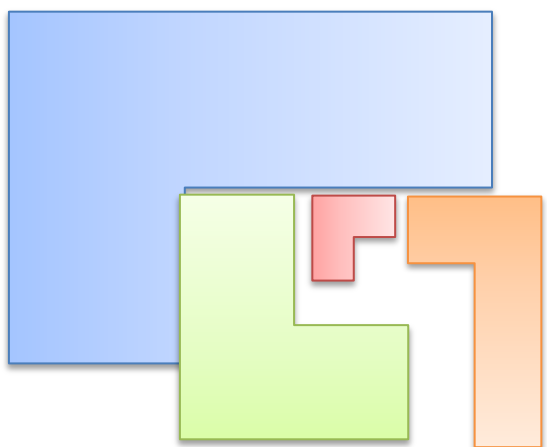
L'aide financière accordée par l'AFEP se fera en fonction du nombre de demandes et dans la limite des crédits affectés et seul le conseil d'administration est habilité à donner un avis favorable ou NON.

ATTENTION : TOUTE INSCRIPTION A UNE PREPARATION A UN CONCOURS, VOUS CONTRAINT A VOUS INSCRIRE EFFECTIVEMENT AU CONCOURS ET A PASSER TOUTES LES EPREUVES DE CE CONCOURS. SI CE N'EST PAS LE CAS (sauf cas de force majeure), l'AFEP VOUS DEMANDERA LE REMBOURSEMENT DE L'AIDE ACCORDEE.



FORMATIONS RESERVEES AUX ENSEIGNANTS DU 2nd DEGRE

INSCRIPTIONS AVANT
LE 10 SEPTEMBRE 2015



FORMATION DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE _ CODE 1516 2010

CONTEXTE : Enseigner ne s'improvise pas. C'est un métier qui nécessite la construction de compétences professionnelles pour favoriser la réussite des élèves. La refondation de l'école, le dernier référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation vont dans le sens d'une professionnalisation pour dès l'entrée dans le métier comprendre la nécessité de se former afin de relever les défis éducatifs de l'école du XXIème siècle.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Formation institutionnelle et obligatoire pour tous les nouveaux enseignants nommés en délégation annuelle à la rentrée d'août 2015	Différents formateurs	Une réunion d'information est organisée le 6/08/2015. Une convocation vous sera transmise contenant l'ensemble du calendrier de formation vous sera transmise	15	90

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les nouveaux enseignants en délégation annuelle dans l'exercice du métier - Apporter des outils - Construire des compétences professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Le métier : éthique et responsabilités de l'enseignant ▫ Concevoir son enseignement : programmer ses contenus et organiser une progression, bâtir une situation d'apprentissage ▫ Gérer et animer un groupe classe ▫ Coopérer et travailler en équipe avec les acteurs du système ▫ Évaluer : pourquoi ? Comment ? Quels enjeux ? <p>La formation se déroule sur l'ensemble de l'année scolaire moitié sur temps scolaire et moitié sur temps de vacances.</p>	<p>C.6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>P3. Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P.4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.</p> <p>P.5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>

PREPARATION CONCOURS INTERNES ET RESERVES (RAEP) ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE _ CODE 1516 2012

CONTEXTE : Depuis 2012 les concours de recrutement des enseignants ont été rénovés. Les épreuves d'admissibilité des concours internes et réservés se font sous la forme d'un dossier RAEP « Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnels ». Les candidats doivent démontrer à travers cet écrit réflexif qu'ils possèdent les compétences professionnelles exigibles pour exercer ce métier. L'admission est une épreuve orale qui se déroule en Métropole. C'est dans une perspective d'accompagnement, tout au long de l'année, que cette formation est proposée aux enseignants désireux de préparer les concours.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION	
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)
<p>POUR LES CONCOURS INTERNES Enseignants en délégation annuelle ou en contrat qui justifient : - d'une licence ou équivalent (BAC + 3)</p> <p>POUR LES CONCOURS RESERVES <u>Attention c'est la dernière année du réservé</u></p> <p>Enseignants en délégation annuelle : - sans condition de diplômes</p>	Différents formateurs	<p>1^{ère} période : PREPARATION A L'ADMISSIBILITE Plusieurs samedis matins et deux sessions de deux jours sur temps scolaire « septembre et novembre »</p> <p>2^{ème} période : PREPARATION A L'ADMISSION Les candidats admissibles auront la possibilité de passer un oral blanc dans les conditions du concours afin de se préparer à l'oral</p>	<p>8 jours pour les enseignants de Papeete (samedi et vacances)</p> <p>et 8 jours pour les enseignants des îles vacances uniquement</p>

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<p>La formation vise à proposer un accompagnement pour aider à la réussite et soutenir les enseignants afin qu'ils ne se sentent pas isolés dans la préparation du concours. Elle cherche à faire gagner du temps en explicitant les attentes du jury. En effet, le niveau d'exigence des concours nécessite de la rigueur aussi bien dans le choix de la réalisation pédagogique et son analyse que dans la maîtrise de connaissances plus globales sur le système éducatif français.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les attentes et les enjeux du RAEP - Maîtriser les gestes professionnels fondamentaux du métier en relation avec le référentiel des compétences de base de l'enseignant - S'approprier les concepts clés de la pédagogie, de la didactique et de l'acte d'apprendre - Connaître le système éducatif, ses enjeux (les réformes) et ses acteurs - Faire preuve de réflexivité dans le cadre d'ateliers d'analyse de pratique - S'entraîner à l'oral (oraux de concours blanc) 	<p><u>P3</u>. Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p><u>P4</u> : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.</p> <p><u>P5</u> : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>

2CA-SH : POUR UNE PRISE EN CHARGE DES ELEVES EN GRANDE DIFFICULTE SCOLAIRE _CODE 1516 2019

CONTEXTE

La loi du 11 février 2005 garantit le droit à l'éducation à chacun pour lui permettre de « développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté ».

Pour satisfaire aux applications de cette loi, les élèves en grande difficulté scolaire ou porteur de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire avec les adaptations nécessaires.

La rénovation du CAPD (orientation post 3^{ème} dès 2016) et la réflexion pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (ouverture d'ULIS...) induisent l'adaptation des enseignements du collège aux besoins de chaque élève.

Le 2CA-SH donne la compétence professionnelle de l'enseignant du second degré pour travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE SEM(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 2 nd degré	ICP	A définir	3X2 sem.	150

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et évaluer les besoins éducatifs particuliers des adolescents et leurs impacts cognitifs, psychologiques, relationnels et physiques sur les apprentissages - Gérer le groupe dans ses aspects comportementaux et relationnels pour favoriser les interactions et la coopération. - Concevoir et mettre en œuvre des situations pédagogiques en intégrant des démarches adaptées à la diversité des difficultés des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> -Le cadre législatif et les concepts fondamentaux de l'ASH. -Les gestes professionnels pour adapter et différencier sont enseignement. -Les obstacles à l'apprentissage. -Les représentations de la grande difficulté scolaire et du handicap <ul style="list-style-type: none"> - Repérer des supports et des modalités privilégiés de communication, d'expression et d'apprentissage pour l'élève : -Préparation à l'examen professionnel du 2CA-SH. 	<p><u>C3</u> : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p><u>P3</u> : Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p><u>P5</u> : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>

REFORME DU COLLEGE 2016 : FAIRE REUSSIR TOUS LES ELEVES CODE 1516 2017

CONTEXTE : La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école prévoit que le collège soit repensé. En effet, le nombre d'élèves en difficulté augmente fortement depuis 15 ans (PISA). Certains élèves ne trouvent plus de sens au collège actuel dont l'organisation aggrave les difficultés constatées à la fin de l'école primaire.

En mai 2015, la ministre de l'Éducation Nationale a présenté la réforme du collège qui sera en application à la rentrée 2016. L'objectif de cette réforme est de renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux tout en développant les nouvelles compétences indispensables à la future insertion des collégiens et leur réussite.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs du collège	ICP	A définir	2	12

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les aspects à questionner pour la mise en place de la réforme du collège. - Réfléchir à l'aménagement des enseignements pour mettre en place l'accompagnement personnalisé. - Savoir identifier les besoins des élèves pour adapter ses pratiques. - Définir des projets permettant la mise en place des enseignements interdisciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et maîtriser les points clés de la Réforme du collège. - Les modalités d'application de la réforme. - Conception de projets interdisciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> C4 : Prendre en compte la diversité des élèves. C10 : Coopérer au sein d'une équipe.

PROFESSEUR PRINCIPAL, RESPONSABLE DE NIVEAU, RESPONSABLE DE CYCLE : RESPONSABILITES AU CŒUR DES REFORMES, A STRUCTURER ET A OUTILLER CODE 1516 2024

CONTEXTE

La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République prévoit de réformer les cycles du primaire au collège, de faire évoluer les enseignements afin d'assurer la progressivité des apprentissages et la réussite de chaque élève. Les missions de coordination pédagogique au sein de chaque établissement du second degré sont prépondérantes pour la mise en œuvre des réformes annoncées. Professeur principal, responsable de niveau, responsable de cycle, 3 missions dans un nouveau contexte qui doivent s'adapter tout en accompagnant les équipes pédagogiques.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE jours (s)	NBRE D'HEURE(s)
PP - responsables de niveau - responsables de cycle - 2 nd degré	ICP	A définir	2	12

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Définir les missions de chacun dans le respect du principe de subsidiarité. - Savoir collaborer avec le chef d'établissement. - Maîtriser les outils nécessaires à la communication dans l'équipe pédagogique et avec les différents partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan sur la dimension organisationnelle et institutionnelle. - Travail en atelier pour formaliser ces fonctions sous forme de référentiels d'activités. 	<ul style="list-style-type: none"> C10 : Coopérer au sein d'une équipe.

L'HETEROGENEITE EN FRANÇAIS AU COLLEGE, COMMENT LA GERER POUR PERMETTRE A CHACUN DE PROGRESSER ? CODE 1516 2025

CONTEXTE

La réforme du collège applicable dès la rentrée 2016 a pour objectif l'acquisition des savoirs fondamentaux. Les enseignants de lettres doivent de plus en plus gérer l'hétérogénéité des élèves au sein de leurs classes pour permettre à chacun de progresser.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE jours (s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants de lettres - 2 nd degré	ICP	A définir	2	12

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les principales difficultés rencontrées par les élèves ainsi que leurs points d'appui. - Construire des séquences d'apprentissage permettant de prendre en compte les besoins des élèves - Repenser l'évaluation pour valoriser les élèves et les mettre en situation de réussite. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles pratiques pour enseigner les lettres au collège. - Proposer des dispositifs novateurs et motivants. - Travailler en équipe. 	<p><u>P3</u> : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.</p>

COMMENT AIDER EFFICACEMENT LES ELEVES EN ORTHOGRAPHE CODE 1516 2028

CONTEXTE

Dans un monde de l'image, l'orthographe reste cependant, un outil de sélection. Les élèves sont de plus en plus en difficulté face à l'écrit et ont du mal à appliquer des codes. L'orthographe est un moyen de structurer cet écrit et de me rendre lisible aux autres. Il offre donc une certaine rigueur et une construction personnelle.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants de collège et Lycée	ICP	A définir	4	24

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Informer les enseignants de tous les enjeux liés aux difficultés d'orthographe afin de le rendre capables d'adapter leurs pratiques, - Apprendre à intégrer ces séances dans des séquences diverses - Rendre capables les enseignants de construire une progression orthographique selon le niveau des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enseignants de construire des séances d'outils de langue et d'orthographe, - Offrir aux enseignants une méthode efficace qui a été créée et expérimentée pour des élèves de collège mais aussi pour toutes les personnes qui n'ont pas acquis les bases orthographiques. 	<p>C.3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>P. 3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>

NOTE OU PAS NOTE... CE N'EST PAS LA QUESTION : QUELLE EVALUATION AU COLLEGE ? CODE 1516 2018

CONTEXTE

L'évaluation joue un rôle essentiel dans le système éducatif et fait l'objet de débat. Or, l'École accorde trop d'importance à l'évaluation de l'apprentissage et pas assez à l'évaluation pour l'apprentissage.

La loi du 8 juillet 2013 prévoit de faire évoluer les modalités de notation et d'évaluation des élèves vers des pratiques bienveillantes valorisant les acquis et les progrès. Il est crucial de mettre en réflexion la question de l'évaluation tant elle peut mettre à mal la relation élève/École. Cette réflexion à engager n'est pas sur le plan théorique mais sur les pratiques des enseignants.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du collège	CEPEC	A définir	5	24

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les notions relatives à l'évaluation des élèves. - Mieux cerner les concepts d'évaluation et de compétence - Savoir évaluer les compétences disciplinaires et les compétences transversales. - Mettre en place des outils pertinents pour l'évaluation des compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des nouveaux outils d'évaluation (numérique ou non) valorisant les progrès de l'élève lisibles par les familles. - Permettre une meilleure différenciation par la mise en place de seuils de compétences. - Les nouveaux outils d'évaluation des élèves. 	P.5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

ÉVALUER AUTREMENT AU LYCÉE CODE 1516 2030

CONTEXTE

L'évaluation des programmes notamment en enseignement d'exploration et en accompagnement personnalisé et l'apparition de modalités d'évaluation (langues au Baccalauréat compétences expérimentales en sciences, TPE, nouveau livret du Baccalauréat, socle commun de compétences au collège) nous amènent progressivement à penser l'évaluation autrement.

L'évaluation par compétences peut s'avérer très efficace car elle améliore la confiance des élèves et permet un apprentissage plus actif et plus durable tout en favorisant également l'évaluation différenciée.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du Lycée	CEPEC	A définir	5	24

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Mieux cerner la notion de compétence - Identifier et évaluer les compétences au lycée à partir des grilles du livret scolaire et des expériences en cours. - Analyser le lien entre l'approche par compétences et l'orientation des élèves en fin de seconde 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les expériences sur le sujet - Développer des nouveaux outils d'évaluation (numérique ou non) - Permettre une meilleure différenciation par la mise en place de seuils de compétences (L, S, ES) - Construire des repères communs aux équipes enseignants permettant de choisir des critères d'évaluation pour la validation de compétences transversales. 	P.5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

AGIR, MANIPULER : POUR UNE DYNAMIQUE DE CLASSE EN MATHÉMATIQUES CODE 1516 2022

CONTEXTE

Les objectifs des programmes de mathématiques du collège sont de développer les capacités de raisonnement, d'imagination et d'analyse critique pour poser les bases indispensables d'une culture mathématique.

Chaque enseignant de mathématiques est amené à se poser la question de savoir comment identifier les besoins de chaque élève et quelles situations mettre en place pour motiver les apprenants.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE jours (s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs de mathématiques - 2 nd degré	CEPEC	A définir	3	18

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître diverses situations pour enseigner avec des expérimentations et des manipulations. - Définir un cadre de mise en œuvre avec les élèves. - Illustrer par des exemples des approches plus concrètes des savoirs mathématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation des participants. - Apports donnant une cohérence à la question travaillée. - La démarche d'investigation au cœur des apprentissages mathématiques. 	P3. Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

NUMÉRIQUE ET DISCIPLINAIRE : LA BALLADODIFFUSION et la VIDEODIFFUSION EN CLASSES DE LANGUES _ CODE : 1516 2015

CONTEXTE : La balladodiffusion permet aux utilisateurs l'écoute immédiate ou le téléchargement automatique d'émissions audio ou vidéo à destination de baladeurs numériques en vue d'une écoute ultérieure. Elle permet à l'enseignant de valoriser son travail pédagogique en produisant un support numérique. Cette stratégie d'apprentissage permet de mieux accompagner les élèves et de les motiver avec l'utilisation d'un outil de leur quotidien.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs de langue du 2 nd degré	Olivier FAUVET en co-animation avec un formateur local	A définir	5	24

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à aller chercher des ressources, les sélectionner, les découper, les stocker dans un espace collaboratif - Concevoir une séquence qui utilise ces ressources - Apprendre à travailler avec les élèves dans un espace collaboratif en construisant un cadre éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier - Se former sur la conception de séquences audio et la création de documents vidéo. - Travailler à l'aide d'un espace collaboratif en apprenant à l'utiliser pour mieux en comprendre son utilité pédagogique. 	<p>C.9 : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>P. 3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>

PROFESSEURS DE LANGUES _ PERSPECTIVES ACTIONNELLES CODE_1516_2020

CONTEXTE : L'enseignement des langues impose aujourd'hui de prendre en compte la perspective actionnelle dans des activités de groupes en classe.

Il s'agit de mettre en œuvre l' « approche communic' actionnelle » autour du « scénario d'apprentissage- action » en s'appuyant sur les compétence(s) du référentiel :

La perspective privilégiée est, très généralement aussi de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout l'usager et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. Si les actes de parole se réalisent dans des actions langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur pleine signification. (CECR, p.15)

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs de langue du 2 nd degré	A définir	A définir	5	24

OBJECTIFS	CONTENUS	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Gérer les différents groupes avec différentes activités -Créer des activités faisant appel à différentes compétences telle que l'utilisation du numérique pour éviter le cours magistral -Définir le scénario d'apprentissage-action comme une simulation basée sur une série de tâches communicatives, toutes reliées les unes aux autres, visant l'accomplissement d'une mission plus ou moins complexe par rapport à un objectif. Cette série d'activités amène à la réalisation de la tâche finale. 	<ul style="list-style-type: none"> -Définition d'un scénario en tant que processus d'apprentissage en classe de langue vivante : mission, tâche, contexte, domaine -Conception d'un scénario 	<ul style="list-style-type: none"> P. 1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P. 3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

ÉDUIQUER POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR ORIENTATION CODE 1516 2026

CONTEXTE :

L'orientation est souvent vécue par les élèves et leurs familles comme un processus qu'ils subissent et dont ils ne sont pas acteurs. Il s'agit de permettre aux personnels d'éducation de mieux connaître les procédures en matière d'orientation active ainsi que les multiples possibilités en matière de choix sur le territoire ou à l'extérieur qui s'offrent à eux.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants et particulièrement les profs principaux Professeurs documentalistes Surveillants d'éducation	Intervenant du CIO	A définir	2	12

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux des paliers d'orientation du 2nd degré - Connaître les paliers d'orientation dans le 2^{aire} - Connaître les processus d'orientation et d'affectation des élèves lors de ces paliers pour mieux informer les élèves et leurs familles. - Maîtriser les différents outils informatiques en matière d'aide à l'orientation (APB, site Onisep, site CIO) 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des filières d'orientation en Lycée, Lycée professionnel et post-bac. - Connaissance de l'Offre d'orientation locale, nationale et internationale (Amérique du Nord, zone Pacifique) - Réflexion sur la conception d'un Web classeur qui suive l'élève durant sa scolarité (consultable par les élèves, les familles, les enseignants) et qui permette à l'élève de se constituer un port folio de compétences. 	C. 5 : Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

THÉÂTRE ET DIDACTIQUE DU FRANÇAIS _ CODE 1516 2014

CONTEXTE :

Au collège, l'étude des œuvres théâtrales est inscrite dans le programme de français. Elle participe à la construction et à l'acquisition des compétences dans le cadre du socle commun.

Au lycée, « le théâtre : texte et représentation » est l'un des objets d'étude inscrits au programme de toute les sections.

L'étude des œuvres théâtrales répond donc à triple objectif dans le second degré :

- Développer le goût et le plaisir de la lecture par le jeu et l'interprétation des textes
- Former au spectacle vivant
- Contribuer à la formation d'une culture générale humaniste

Art par nature transdisciplinaire, le théâtre occupe une place privilégiée dans les dispositifs transversaux et permet de développer le travail d'équipe et la coopération entre les élèves.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants de Lettres du 2 nd degré	Bernard JEANNOT	FEVRIER 2016	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<p>-Utiliser le texte théâtral comme déclencheur d'analyses et de pratiques linguistiques (séances de langue, d'écriture, d'oral)</p> <p>-Construire des séquences et/ou renouveler sa pratique didactique au regard des instructions officielles (genres et registres, mouvements...)</p> <p>- Exposer les liens qui existent entre la pratique de la langue (grammaire) et la notion de représentation.</p>	<p>Le théâtre en cours de français :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les textes et leurs représentations - Les grands principes scéniques (histoire des arts) <p>-Réfléchir à la poétique du genre théâtral autour de corpus alliant analyse littéraire et connaissances scénographiques</p> <p>Le théâtre et la langue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercices pratiques et exemples pour renouveler les approches linguistiques. - Mise en pratique de l'oral en classe de théâtre - Pratique d'exercices d'échauffements, de mise en espace, d'improvisation pour mettre en place un atelier théâtral au collège et au lycée. 	<p>P.1 : Maîtriser les savoirs et leur didactique</p> <p>P. 3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>

FORMATIONS PROPOSEES PAR LA DGEE/ESPE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La ministre

Affaire suivie par :
M. Thierry DELMAS (PVS)
thierry.delmaz@education.pf
Tél. : 40 46 29 30

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 3 8 9 9 / MEE

Pirae, le 17 AOÛT 2015

IMPORTANT

Dans le cadre d'une inscription à une formation proposée par la DGEE/ESPE, vous êtes invité(e) à imprimer et transmettre auprès de de votre chef d'établissement votre demande pour avis. **L'avis du CE est obligatoire dans le cas contraire votre demande ne sera pas prise en compte.**

à

Mesdames, Messieurs les personnels enseignants du premier et second degré de l'enseignement public et privé
Mesdames, Messieurs les personnels d'éducation de l'enseignement public et privé
Mesdames, Messieurs les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé,
S/c de Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale (1^{er} degré)
S/c de Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements de l'enseignement public et privé (2nd degré)
S/c de monsieur le directeur général de l'éducation et des enseignements

Objet : Mise en œuvre du plan de formation continue pour l'année 2015/2016

Le plan de formation continue 2015-2016 est lancé à compter du lundi 17 septembre 2015. Il compte 291 stages.

Le comité tripartite (Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le Vice rectorat de la Polynésie française et l'Université de Polynésie) a validé le plan de formation élaboré et proposé par les responsables pédagogiques de formation (IA-IPR, IEN et CMI) en cohérence avec la politique éducative mise en œuvre en Polynésie française.

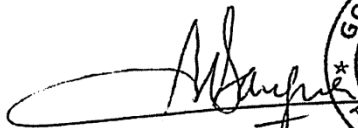

Les modalités de consultation et d'inscription aux stages sont les suivantes :

Du 17 août au 18 août 2015	Consultation du plan de formation continue 2015-2016	www.education.pf/paf
Du 19 août au 9 septembre 2015	Campagne d'inscription au plan de formation continue 2015-2016	A partir d'une fiche formation, cliquez sur inscription et laissez-vous guider
Du 10 septembre au 16 septembre 2015	Campagne d'avis des Inspecteurs de l'éducation nationale (1 ^{er} degré) et des chefs d'établissement (2 nd degré) pour les candidatures individuelles aux stages	Les avis seront consultables par les responsables de stage à partir du 17 septembre.

L'ingénierie de la formation est confiée à l'ESPE de Polynésie française.

Les stages à candidature individuelle sont susceptibles de débiter à partir du lundi 12 octobre 2015. Les stages à public désigné ont commencé dans le 1^{er} degré et débiteront dès la première semaine de septembre dans le 2nd degré.

L'évolution de notre système éducatif et l'avenir des jeunes de Polynésie française appellent à la mobilisation de tous. Cette mobilisation doit s'accompagner d'une démarche de formation volontariste et adaptée aux défis qui sont les nôtres. C'est l'ambition de ce plan de formation.


Nicole SANQUER-FARAU


B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - Bâtiment OPT, rue Tuterai Tane (route de l'hippodrome), Pirae
Tél. : (689) 40 54 49 00 - Fax. : (689) 40 54 49 01 - Email : secretariat@education.min.gov.pf

IMPORTANT :

POUR LES ENSEIGNANTS DES ILES « MARQUISES, UTUROA, RIKITEA, MAKEMO »

L'AFEP NE PREND PAS EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DE CEUX OU CELLES QUI SOUHAITENT PARTICIPER AUX FORMATIONS ORGANISEES PAR LA DGEE.

PREPARATION AUX CONCOURS INTERNES PAR LE BIAIS DE FORMIRIS FRANCE

Procédure d'inscription à une formation du plan fédéral spécifique pour « projet concours en 2015_2016 »

CI-DESSOUS LES 4 ETAPES DE LA PROCEDURE D'INSCRIPTION :

- **ETAPE 1** : Consulter le site « **Formiris.org** » pour connaître les préparations aux concours disponibles.
 - * Inscription auprès de l'organisme de formation en Métropole
 - * Dossier d'inscription disponible sur formiris.org rubrique « **partir en formation** »
 - * Compléter le dossier et le faire signer par votre chef d'établissement,
APRES ACCORD DE VOTRE CHEF D'ETABLISSEMENT TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE A L'AFEP

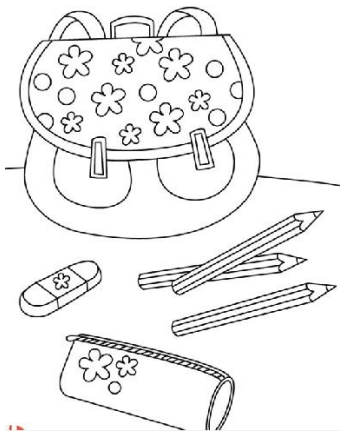
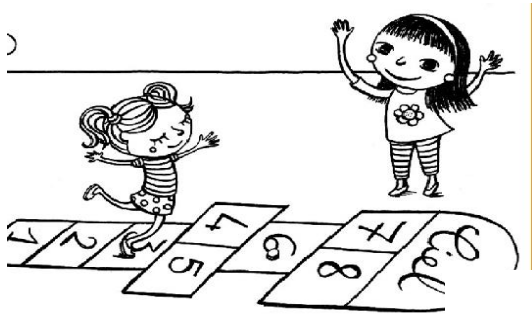
- **ETAPE 2** : Demande de prise en charge des frais de formation. L'AFEP procède à la saisie de la prise en charge sur le plan de formation via Internet , eneris.org

Date limite d'envoi du dossier : jusqu'à 20 jours avant la date de début de formation. Date limite d'inscription pour la prise en charge sur Eneris, jusqu' à moins 30 jours avant la date de début de la formation.

- **ETAPE 3** : Acceptation de votre candidature par l'organisme de formation vous serez informé par un courrier émis par l'organisme de formation de l'acceptation ou non de votre candidature à la formation.

- **ETAPE 4** : Dossier de départ en formation (DDF), veuillez consulter l'AFEP.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 40 54 84 03 ou par mail à l'adresse suivante : beatrice@dec.ddec.edu.pf



F  **RMATIONS**

PROP  **SEES AUX**

ENSEIGNANTS

DU

PREMIER DEGRE

INSCRIPTIONS AVANT LE 07 SEPTEMBRE 2015

CREER DE VERITABLES SITUATIONS LANGAGIERES CODE 1516 1018

CONTEXTE

Le langage est utilisé de manière systématique quelques soit les activités dans le quotidien de la classe. Une partie des élèves ont des difficultés à maîtriser la langue alors qu'il existe des séquences spécifiques de langage oral dans la programmation de l'enseignant. Il semblerait que la majorité de ses activités d'apprentissages autour du langage oral sont souvent effectuées de manière collective et ne le permettent pas en comptant chaque élève individuellement pour le mener vers la réussite.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{ER} degré C2 et C3		A définir	5	24

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
-Créer des apprentissages qui permettent aux élèves de développer des compétences langagières.	-Des apports sur la didactique de l'enseignement de la langue orale. - des éclairages sur la conception de temps d'apprentissage en ateliers pour compte la diversité des enfants dans la maîtrise de la langue orale -Des pistes pour l'évaluation	P3 : Construire mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

APPRENTISSAGE ET EVALUATION EN MATERNELLE CODE 1516 1020

CONTEXTE

La loi du 8 juillet 2013 crée « un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme 1^{ère} étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école plus juste pour tous et exigeante pour chacun ». L'école maternelle, bienveillante, a pour principale mission de donner envie aux enfants d'apprendre et d'aller à l'école. Une école où l'évaluation positive doit avoir toute sa place non comme outil de sélection ou de classement, mais comme outil de régulation des apprentissages.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du cycle 1	A définir	A définir	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
-Clarifier les apprentissages fondamentaux à évaluer. -Identifier les apprentissages permettant d'élaborer un livret des acquisitions. - Connaître les modalités de l'évaluation les mieux adaptées à l'école maternelle. Définir des critères qui favorisent une évaluation positive et bienveillante -Construire des outils qui valorisent les réussites des élèves.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les différents temps d'apprentissage. - Construire des outils qui favorisent une évaluation positive et qui valorisent les réussites des élèves. - Comment évaluer ? (Progression, harmonisation, seuils de performance). - avec quels outils évaluer ? 	C3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage. P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

LE LANGAGE ORAL : OBJET D'APPRENTISSAGES _ CODE 1516 1019

CONTEXTE

« Mobiliser la langue dans toutes ses dimensions » est le domaine privilégié du pôle langue inscrit dans les programmes. Il réaffirme sa place primordiale à l'école maternelle comme condition essentielle de la réussite de tous les élèves et doit faire l'objet d'un apprentissage clairement défini.

Les priorités du cycle 1 sont donc la structuration et la stimulation du langage oral, l'entrée progressive dans la culture de l'écrit ceci, à travers tous les domaines d'apprentissage. Les enfants doivent apprendre à découvrir le pouvoir du langage par l'interaction des temps de production et de réception.

Pour que ces derniers s'expriment et communiquent, on doit pouvoir leur proposer des situations diversifiées et suffisamment motivantes qui pourront s'inscrire dans le cadre d'un projet.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du cycle 1	A définir	A définir	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Créer, mettre en place des situations motivantes liées ou non à un projet - Mettre l'accent sur l'expression-communication ou sur la structuration de la langue - Prendre en compte les réalités sonores de la langue - Comprendre le rôle des activités rituelles - Utiliser le support « album » dans les activités langagières - Produire de petits projets de classe - Analyser/produire des grilles d'observation permettant l'évaluation individuelle et pouvant servir d'outils pour constituer des groupes de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les composantes de la production du langage : perception et productions des sons du langage (phonologie) ; acquisition et utilisation du vocabulaire ; productions de phrases syntaxiquement correctes et de plus en plus riches, productions de discours et/ou de récits de mieux en mieux organisés - L'évolution des activités de langage au cours des années de maternelle : utilisation du langage explicite et du langage lié à l'action ; passage de l'énoncé verbal simple à l'énoncé comportant des introducteurs de complexité ; passage de la phrase simple et isolée aux énoncés enchaînés (récits, discours, compte-rendu...) ; registre des situations de communication (relation duelle, en groupe restreint, en grand groupe, en autonomie...) 	<p>P3 : Construire mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>

ENSEIGNER PAR COMPETENCES : POUR UNE MISE EN PLACE DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE _ CODE 1516 1015

CONTEXTE

L'évaluation des élèves est une des priorités ministérielles. Chaque enseignant doit « Faire évoluer les modalités de notation et d'évaluation des élèves » ceci pour « Privilégier une évaluation simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles ». En effet, L'évaluation n'est pas le but ultime de l'enseignement. Les pratiques d'évaluation qui ne sanctionnent que les lacunes sans valoriser parallèlement les acquis et les progrès génèrent des effets négatifs chez les élèves.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du cycle 2-3	Xavier de BEAUCHESNE	Du 28 septembre au 2 octobre 2015	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Faire un état des lieux des pratiques pédagogiques. -Identifier les apprentissages permettant d'élaborer un livret des acquisitions. -Définir et mettre en place des dispositifs qui favorisent le développement des compétences à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation des séquences pour travailler par compétences. - Élaborer des progressions et des programmations de manière transversale. - Élaborer un livret d'évaluation en lien avec le LPC 	C3 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

L'ÉVALUATION : UN LEVIER POUR LA REUSSITE DES ELEVES _ CODE 1516 1021

CONTEXTE

L'évaluation des élèves est une des priorités ministérielles. Chaque enseignant doit « Faire évoluer les modalités de notation et d'évaluation des élèves » ceci pour « Privilégier une évaluation simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles ». En effet, L'évaluation n'est pas le but ultime de l'enseignement. Les pratiques d'évaluation qui ne sanctionnent que les lacunes sans valoriser parallèlement les acquis et les progrès génèrent des effets négatifs chez les élèves.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du cycle 2-3	Xavier de BEAUCHESNE	Du 22 au 26 février 2016	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Clarifier les apprentissages fondamentaux à évaluer. - Définir pour une compétence, des paliers ou seuils de réussite. -Identifier les apprentissages permettant d'élaborer un livret des acquisitions. -Définir des critères qui favorisent une évaluation positive et bienveillante -Construire des outils qui valorisent les réussites des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Que faut-il évaluer ? - Comment évaluer ? (Progression, harmonisation, seuils de performance). - Élaborer un livret d'évaluation en lien avec le LPC 	P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

LA NUMERATION AU CYCLE 2 CODE _ 1516 1016

CONTEXTE

Cette formation s'inscrit dans une continuité. En effet, une grande partie des enseignants de cycle 2 ont suivi une première formation portant sur la construction du nombre

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
*Enseignants du cycle 2 (CP-CE1) *Enseignants ayant suivi la formation portant sur la construction du nombre		A définir	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> *Créer et utiliser des outils en numération *Concevoir et construire une progression sur la construction du nombre au cycle 2 	<ul style="list-style-type: none"> *Connaître la construction du nombre *Créer et/ou réinvestir les outils du stage précédent dans la pratique de classe *Savoir mener des ateliers d'apprentissage en mathématiques *Introduire la différenciation 	<p><u>Compétence P1</u> : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p><u>Compétence P3</u> : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>

LA LECTURE AU CYCLE 2 CODE _1516 1017

CONTEXTE

La lecture est la discipline fondamentale enseignée au cycle 2. C'est une activité complexe qui suppose chez l'enfant la mise en place de nombreuses compétences cognitives : langagière, identification des graphèmes et des phonèmes, prise de conscience alphabétique ainsi que phonologique.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
*Enseignants du cycle 2		A définir	5	26

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
*Connaître et comprendre les différentes composantes de la lecture *Apprendre à lire au cycle 2 *Enseigner la lecture au cycle 2 par différentes entrées	*Utiliser les différents supports pour apprendre à lire : (manuel, production d'écrit, littérature, oral, numérique), etc. *Concevoir des ateliers pour favoriser l'apprentissage de la lecture. *Repérer les situations de lecture transdisciplinaires et construire des séquences et séances d'apprentissage différenciées organisées autour d'une compétence. *Préparer et analyser en équipe des séances d'apprentissage pour donner du sens à la lecture et mettre les élèves en situation de réussite.	<u>P1</u> : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique <u>P3</u> : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE _ CODE 1516 3026

CONTEXTE

Le positionnement professionnel adéquat par rapport à tous les partenaires de l'éducation (collègues, hiérarchie ...) réclame un engagement certain de sa posture personnelle, de son intégration institutionnelle et de son identité professionnelle. Il est donc fondamental de mettre en œuvre une éthique professionnelle en prenant appui sur un référentiel de compétences.

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Professeurs des écoles (T1) Professeurs 1 ^{er} D	André PACHOT Univ. de Strasbourg	Du 8 au 12 février 2016	5	26H

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Apprendre à réfléchir seul pour pouvoir décider seul. -Acquérir des moyens pour travailler autour de nos référentiels professionnels et de nos pratiques stratégiques -Trouver un espace commun entre l'intérêt de l'usager, les référentiels et les valeurs du professionnel et la réalité institutionnelle -Apprendre à constituer un positionnement professionnel et éthique -Savoir évaluer un « acte éthique » au sein d'une institution, par rapport à soi, à l'autre et à tous les autres... 	<ul style="list-style-type: none"> - L'éthique, la morale, le code de déontologie - Le légal, le règlementaire, le légitime et la prise de risque : notre rapport à l'instance autoritaire ? - Le devoir d'alerte (désobéissance, faute professionnelle...) - Le questionnement éthique : processus d'identification, formalisation, mise en acte - Le positionnement éthique : impact, conséquence pour l'autre, trace à terme... 	<p>C6 : Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.</p>

LES APPRENTISSAGES AVEC MONTESSORI CODE 1516 1025

CONTEXTE

La liste des « figures de la pédagogie » est longue. Souvent cités, parfois décriés, ils apportent pourtant des outils pour travailler avec tous les élèves. A l'heure de l'école inclusive leur regard est d'actualité !

PUBLIC	FORMATEUR(s)	DIPOSITIF DE LA FORMATION		
		DATES DE LA FORMATION	NBRE DE JOUR(s)	NBRE D'HEURE(s)
Enseignants du 1 ^{er} degré	A définir	A définir	2	12

OBJECTIFS	CONTENUS/ORGANISATION	COMPETENCES
<ul style="list-style-type: none"> -Identifier comment les pratiques pédagogiques permettent à chaque enseignant de travailler avec tous ses élèves, en s'appuyant sur les concepts de la pédagogie Montessori -Interroger ses expérimentations, échanger, faire évoluer ses propres représentations. 	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître les apports des penseurs de l'éducation nouvelle, plus particulièrement ceux de Maria Montessori -Réinvestir les théories pour faire évoluer ses pratiques et favoriser la réussite de tous - Concevoir des situations d'apprentissage qui intègrent ces pensées 	<p>C3 : connaître les élèves et les processus d'apprentissage P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>

LES ADRESSES UTILES

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

B.P : 105 _ 98713 PAPEETE
Tél : 40 54 84 00
Directeur : M. J.Pierre MOU HING
Secrétaire-Général : Mme Christelle CAILLE MARCO
Directrice Pédagogique : Sarah LII
Directeur Financier : Arnaud DEFICIS

SECRETARE GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT PROTESTANT

B.P : 49 _ 98713 PAPEETE
Tél : 40 45 28 29
Secrétaire - Général : Thierry TEMAURI

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ADVENTISTE

Tél : 40 54 17 00
Directeur : Mr. Yann ATGER (Collège)
Directrice d'école : Camélia FLHOR

AFEP de Polynésie Française

B.P : 105 _ 98713 PAPEETE
Tél : 40 54 84 03
Président : M. Vetea ARAIPU
Secrétaire : Mme HUVEKE/ALLAGUY Béatrice

ISEPP (Institut Supérieur de l'Enseignement Privé de Polynésie)

B.P : 105 _ 98713 PAPEETE
Tél : 40 50 51 80
Directrice : Mme Hina GREPIN
Secrétaire : Mme Cindy VONGUE

IFEP (Institut de Formation de l'Enseignement Privé de Polynésie)

B.P : 105 _ 98713 PAPEETE
Tél : 40 50 51 80
Directeur : Mr. Pierre SOUFET
Secrétaire : Mme Armande KEANE

FORMIRIS _ Fédération des associations pour la promotion professionnelles dans l'Enseignement Catholique

Site : www.formiris.org
Secrétaire-Général : **Marc THEBAULT**
35, Rue Vaugelas
75015 Paris
06 11 74 90 37

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

BP 5362 - 98716 PIRAE Tahiti
Tél. 40 46 29 00 - Fax :40 42 40 39

GREPFOC POLYNESIE FRANCAISE

B.P: 51122 - 98716 TAHITI Site Internet : <http://www.grepfoc.pf/>
Téléphone : 40 50.06.40 / Fax 40 50.06.41

UNIVERSITE DE POLYNESIE FRANCAISE

B.P : 6570 FAAA CENTRE
Tél : 80 38 03

DIRECTIO N GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

BP 20673 - 98713 PAPEETE
Tél.40 47 05 00 - Fax :40 47 05 06

VICE RECTORAT DE POLYNESIE

Rue Edouard Ahnne - Papeete - BP 1632 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Tél (689) 47 84 00
Tél : 478.400 - Mel : accueil@ac-polynesie.pf _ www.ac-polynesie.pf

CNAM

Route de l'hippodrome-PIRAE
B.P : 4559_98713 PAPEETE
40 43 25 44 _ www.cnam.pf

FSCF

Tél : 40 42 99 01
E-mail : fscf@escape.pf

ISP Formation – Mme Genès

3, rue de l'Abbaye
75006 Paris
Tél : 01 44 39 60 05 Fax : 01 44 39 60 01
Adresse mail : s.todorovitch@icp.fr

CEPEC- M. Meyer – Mme Fargère

14 voie Romaine
69290 Craponne
Tél : 04 78 44 61 61 Fax : 04 78 44 63 42
Adresse mail : concours@cepec.org

CNFETP de Nantes

31 rue des Naudières
44400 Rézé
Tél : 02 40 32 88 00
Fax : 02 40 84 12 95
e-mail : contact@cnfetp-nantes.com

CNFETP de Lyon

9 montée Nicolas de Lange
69005 Lyon
Tél : 04 72 38 80 70
Fax : 04 72 38 80 79

IFEPSA – Secrétariat

49, rue des Perrins – B. P. 71
49136 Les-Ponts-de-Cé
Tél : 02 41 79 18 98 Fax : 02 41 45 26 44
Adresse mail : mgaignar@uco.fr

IRFEC/Aces-Formation

20 bis rue des Fleurs
31000 Toulouse
Tél : 05 34 31 35 08 Fax : 05 34 31 35 16
Adresse mail : c.branche@irfec.cp.asso.fr

ILEPS secrétariat

13, boulevard de l'Hautil
95092 Cergy - Pontoise Cedex
Tél : 01 30 75 60 54 Fax : 01 30 75 60 51
Adresse mail : s.hoff@ileps.org

CNFETP de Lille

178 rue Sadi Carnot
BP 93
59482 Haubourdin cedex
Tél. : 03 20 10 31 90

IFUCOME

3, place André Leroy - BP 808
49008 Angers cedex 01
Tél : 02 41 81 66 47 Fax : 02 41 81 67 85
Adresse mail : regine.delaunay@uco.fr

École de Professeurs

Université Catholique de Lille
60 boulevard Vauban – B. P 109
59016 Lille Cedex
Tél : 03 20 13 41 20 Fax : 03 20 13 41